
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOL. XIX.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

Quatrième Session du cinquième Parlement.

VOLUME XIX.



SON HONNEUR
L'HONORABLE LOUIS-FRANÇOIS-RODRIGUE MASSON
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

IMPRIMERIE DU "CANADIAN"
L. J. DEMERS & FRÈRE, PROPRIÉTAIRE
1885

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec.
[L.S.] }

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATRIÈME jour du mois d'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le QUATRIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent quatre-vingt-quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de Québec, LUNDI, le SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de *Québec*, membre de notre conseil privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent quatre-vingt-quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdits, vous convoquant et par ces présentes

vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, MARDI, le DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. R. MASSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, et à chacun de vous.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoins d'être présents en Notre cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que

pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, LUNDI, le DOUZIÈME jour du mois JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles faite apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON, Lieutenant - Gouverneur de la dite Province de *Québec*, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DOUZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

L R. MASSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DOUZIÈME jour du mois de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DOUZIÈME jour du mois de JANVIER mil huit

cent quatre-vingt-cinq, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoins d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de *Québec*, LUNDI, le NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON, Lieutenant Gouverneur de la dite Province de *Québec*, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DEUXIÈME jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de Notre Règne la quarante huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. R. MASSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature

de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER courant,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de *Québec*, le dit NEUVIÈME jour de FÉVRIER courant, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la *dépêche des affaires*, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON, Lieutenant-Gouverneur de la dite province de *Québec*, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce CINQUIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de Notre Règne la quarante huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

JEUDI, 5 MARS 1885.

JEUDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS, dans la quarante-huitième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la quatrième session du cinquième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Larue,
Lavolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Louis-François-Rodrigue Masson, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit : "Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée légis-

lative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif ;

Messieurs de l'Assemblée législative :

Je suis heureux, en vous rencontrant pour la première fois en ma qualité de représentant de Notre Auguste Souverain, de vous souhaiter cordialement la bienvenue au siège du gouvernement, et je vous remercie de vous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel que je vous ai fait au nom de Sa Majesté.

Vous aurez, pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la Législature de notre province depuis la Confédération. Le travail de la commission chargée de codifier nos statuts va vous être soumis, et l'examen des sujets multiples qu'il embrasse devra requérir de vous une attention toute particulière.

De nouvelles mesures vous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entr'autres sur la manière de disposer des biens échus à la Province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales

La condition des classes industrielles a attiré l'attention de mon gouvernement, et une loi vous sera aussi présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

Messieurs de l'Assemblée législative :

Les comptes publics vous seront soumis, selon l'usage, et des subsides vous seront demandés pour pourvoir aux besoins du service public.

J'ai confiance que les efforts qui ont été faits pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Province, seront, avant peu, couronnés de succès, et je compte sur vous pour assister mon gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise de réduire les dépenses le plus possible sans nuire cependant à la bonne administration des affaires publiques.

C'est l'intention de mon gouvernement de vous demander d'augmenter les octrois destinés aux travaux de colonisation, afin de donner un nouvel essor à l'exploitation de nos terres incultes et de faire tourner ainsi au bénéfice de l'agriculture, la légère dépression qui se fait momentanément sentir dans l'industrie manufacturière et dans le commerce.

Je verrai à ce que les sommes que vous aurez votées soient dépensées avec la plus stricte économie et de la manière la plus profitable possible.

Honorables Messieurs du Conseil législatif ;

Messieurs de l'Assemblée législative :

La question de la constitutionnalité de la loi des licences passée par le Parlement fédéral, ayant été soumise à la Cour Suprême du Canada, mon gouvernement, de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la Confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des Législatures sur cette matière. Je suis heureux de dire que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

Une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et au règlement de comptes qui a dû suivre cette vente. Mon gouvernement fera connaître le résultat des investigations de cette Commission aussitôt qu'il lui aura été communiqué.

Le Parlement du Canada ayant, dans sa dernière session, reconnu que la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa constituait une entreprise nationale et non provinciale seulement, a voté au gouvernement de cette Province une indemnité ou subvention de douze mille piastres par mille pour la partie de ce chemin comprise entre Ottawa et Montréal, et de six mille piastres par mille seulement pour la partie comprise entre Montréal et Québec. Mon gouvernement a, depuis, adressé au gouvernement du Canada un mémoire par lequel il demande que le principe reconnu par le Parlement reçoive son entière application, et que le subside de douze mille piastres par mille s'étende à toute la ligne du chemin de fer construit par la Province et autrefois connue sous le nom de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Copies de ce mémoire, ainsi que d'un document par lequel on demande le réajustement du subside fédéral basé sur la population, vous seront communiquées sans retard.

Les rapports des Départements seront soumis à votre appréciation dès les premiers jours de cette session, et vous feront connaître les opérations des différentes branches du service public.

Je vous engage à discuter avec calme et avec votre patriotisme ordinaire les questions qui intéressent notre Province et nos loyales et laborieuses populations. Je réclame de vous tout le bon vouloir dont vous avez fait preuve sous le gouvernement de mon distingué prédécesseur, et je prie Dieu qu'Il bénisse vos importants et utiles travaux.

L'honorable *François-Xavier Prévêde Larue*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable Conseiller. ”

Alors le dit honorable *François-Xavier Praxède Larue*, accompagné des Honorables Messieurs *Ross* et de *Boucherville*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec. } LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON,
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'Honorable *François-Xavier Praxède Larue*,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'État et la Défense de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *La Salle*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable *Louis Panet*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable *François-Xavier Praxède Larue*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec :
Témoin. Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Louis François Rodrigue Masson*, membre de notre conseil privé du Canada, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de Notre règne la quarante-huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

Après quoi, le dit honorable *François-Xavier Praxède Larue*, prête devant le greffier de cette honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avançant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège. ”

L'honorable M. *Ross* présente le Bill (A) concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera elle soit ajournée à la salle occupée durant la dernière session par le Conseil législatif, afin d'y continuer ses séances pendant la présente session.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Larue*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures, P. M., dans la salle sus-mentionnée.

VENDREDI, 6 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Larue,
Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*, de la corporation de la ville de Sorel ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de l'orphelinat protestant de Québec ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de la Montreal Young Men's Christian Association ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de l'hôpital de St-Joseph de Beauharnois ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de George Bellerive et autres.

L'honorable Orateur met devant la Chambre le rapport du bibliothécaire de la Législature, lequel est lu comme suit :

A l'honorable Conseil législatif,

Le conservateur de la bibliothèque a l'honneur d'exposer ce qui suit :

Pendant la dernière session, votre comité a acquis une collection à peu près complète des journaux et documents parlementaires du Bas-Canada, du Canada-Uni et de la province de Québec, collection fort rare aujourd'hui.

Il a complété trois séries de statuts à partir de 1852. Celles qui précèdent cette époque ne sont pas tout à fait complètes, si j'excepte une série anglaise.

Il a acheté entre autres ouvrages, le Blackwood's Magazine, l'Encyclopédie Renier, Lodge portraits, le National, etc. Mais comme la bibliothèque n'est pas encore faite et que l'espace actuellement réservé aux livres est excessivement restreint, il a été décidé que nul achat nouveau, du moins de quelque importance, ne sera fait.

Votre bibliothécaire avait ordre^o aussi d'attendre les envois de M. Dansereau, afin de n'être pas exposé à acheter deux fois inutilement, les mêmes ouvrages.

Les premiers envois de ce Monsieur viennent d'arriver. Ils se composent surtout des ouvrages suivants: *Notes and Queries*. Banker's Magazine. Quaterly review (incomplet), Dublin review, Cobbett's Parliamentary History, Rapin, Hume, Smalett, Hughes, Henry and Andrews history of England, Edinburg Cyclopedia, National Cyclopedia, Charabers Encyclopedia, Social science Transactions (incomplet), Annual Register, Howell's State trials, Lives of the Lords Chancellors.

Bien peu d'ouvrages, donc, ont été ajoutés à votre bibliothèque depuis la dernière session: quelques publications canadiennes, les journaux et les revues ordinaires, et c'est tout.

Respectueusement soumis

L. P. LEMAY,

C. B. L. Q.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant gouverneur, prononcé du Trône à l'ouverture de la session,

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. Larue, secondé par l'honorable M. Wood, propose qu'il soit résolu :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la quatrième session du cinquième parlement de la province de Québec, des souhaits cordiaux de bienvenue, au siège du gouvernement, qu'il nous fait en nous rencontrant pour la première fois en sa qualité de représentant de Notre Auguste Souveraine, et des remerciements qu'il nous adresse de nous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel qu'il nous a fait au nom de Sa Majesté.

2. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que nous aurons, pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la législature de notre province depuis la confédération, et que nous assurons Son Honneur, que le travail de la commission chargée de codifier nos statuts qui va nous être soumis, ainsi que l'examen des sujets multiples qu'il embrasse, recevra de nous une attention toute particulière.

3. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, que de nouvelles mesures nous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entre autres sur la manière de disposer des biens échus à la province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales.

4. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur, que la condition des classes industrielles a attiré l'attention du gouvernement, et qu'une loi

nous sera aussi présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

5. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, que la question de la constitutionnalité de la loi des licences passée par le parlement fédéral, ayant été soumise à la cour suprême du Canada, le gouvernement, de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des législatures sur cette matière, et que nous nous réjouissons d'apprendre que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

6. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur, qu'une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et au règlement de comptes qui a dû suivre cette vente, et que le gouvernement fera connaître le résultat des investigations de cette commission aussitôt qu'il lui aura été communiqué.

7. Que nous nous réjouissons d'apprendre de Son Honneur que le parlement du Canada ayant dans sa dernière session, reconnu que la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa constituait une entreprise nationale et non provinciale seulement, et voté au gouvernement de cette province une indemnité ou subvention de douze mille piastres par mille pour la partie de ce chemin comprise entre Ottawa et Montréal, et de six mille piastres par mille seulement pour la partie comprise entre Montréal et Québec, le gouvernement de cette province a, depuis, adressé au gouvernement du Canada un mémoire par lequel il demande que le principe reconnu par le parlement reçoive son entière application, et que le subside de douze mille piastres par mille s'étende à toute la ligne du chemin de fer construit par la province et autrefois connue sous le nom de chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et que nous apprenons avec plaisir, que des copies de ce mémoire, ainsi que d'un document par lequel on demande le réajustement du subside fédéral basé sur la population, nous seront communiquées sans retard.

8. Que nous apprenons avec satisfaction de Son Honneur, que les rapports des départements qui nous feront connaître les opérations des différentes branches du service civil, seront soumis à notre appréciation dès les premiers jours de cette session.

9. Que nous pouvons assurer Son Honneur, que nous discuterons avec calme et avec notre patriotisme ordinaire, les questions qui intéressent notre province et nos loyales et laborieuses populations, et l'assurons de plus, qu'il peut compter que nous apporterons tout le bon vouloir dont nous avons fait preuve sous le gouvernement du distingué prédécesseur de Son Honneur ; et avec Son Honneur, nous prions Dieu qu'il bénisse nos importants et utiles travaux.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau.

L'honorable M. *Larue*, secondé par l'honorable M. *Wood*, propose :

Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que les honorables Messieurs Larue, Wood et le moteur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. Ross, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'Honorable Louis-François-Rodrigue Masson, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la quatrième session du cinquième parlement de la province de Québec, des souhaits cordiaux de bienvenue, au siège du gouvernement, qu'il nous a faits en nous rencontrant pour la première fois en sa qualité de représentant de Notre Auguste Souveraine, et des remerciements qu'il nous adresse de nous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel qu'il nous a fait au nom de Sa Majesté.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que nous aurons pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la législature de notre province depuis la confédération, et nous assurons Votre Honneur que le travail de la commission chargée de codifier nos statuts qui va nous être soumis, ainsi que l'examen des sujets multiples qu'il embrasse, recevra de nous une attention toute particulière.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, que de nouvelles mesures nous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entre autres sur la manière de disposer des biens échus à la province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur, que la condition des classes industrielles a attiré l'attention du gouvernement, et qu'une loi nous

sera aussi présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employés dans les manufactures.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, que la question de constitutionnalité de la loi des licences passée par le parlement fédéral, ayant été soumise à la cour suprême du Canada, le gouvernement de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des législatures sur cette matière et nous nous réjouissons d'apprendre que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur, qu'une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et au règlement de comptes qui a dû suivre cette vente, et que le gouvernement fera connaître le résultat des investigations de cette commission aussitôt qu'il lui aura été communiqué.

Nous nous réjouissons d'apprendre de Votre Honneur, que le parlement du Canada, ayant, dans sa dernière session, reconnu que la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa constituait une entreprise nationale et non provinciale seulement, et voté au gouvernement de cette province une indemnité ou subvention de douze mille piastres par mille pour la partie de ce chemin comprise entre Ottawa et Montréal, et de six mille piastres par mille seulement pour la partie comprise entre Montréal et Québec, le gouvernement de cette province a, depuis, adressé au gouvernement du Canada un mémoire par lequel il demande que le principe reconnu par le parlement reçoive son entière application, et que le subside de douze mille piastres par mille s'étende à toute la ligne du chemin de fer construit par la province et autrefois connue sous le nom de chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et nous apprenons avec plaisir, que des copies de ce mémoire, ainsi que d'un document par lequel on demande le réajustement du subside fédéral basé sur la population, nous seront communiquées sans retard.

Nous apprenons avec satisfaction de Votre Honneur, que les rapports des départements qui nous feront connaître les opérations des différentes branches du service civil, seront soumis à notre appréciation dès les premiers jours de cette session.

Nous pouvons assurer Votre Honneur, que nous discuterons avec calme et avec notre patriotisme ordinaire, les questions qui intéressent notre province et nos loyales et laborieuses populations, et l'assurons de plus, qu'il peut compter que nous apporterons tout le bon vouloir dont nous avons fait preuve sous le gouvernement du distingué prédécesseur de Votre Honneur ; et avec Votre Honneur, nous prions Dieu qu'il bénisse nos importants et utiles travaux.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur par l'honorable *Orateur* et ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil exécutif.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 9 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de John Brooks Young et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains francs-tenanciers du canton de Mailloux ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, des Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean, deux pétitions.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

De l'Asile Protestant des filles, de Québec, demandant la continuation de l'octroi en sa faveur ;

De l'Association appelée " Montreal Young Mens' Christian Association," demandant des amendements à sa charte ;

De l'Hôpital St-Joseph de Beauharnois, demandant de l'aide ;
De Geo. Bellerive et autres, demandant l'incorporation de l' " Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec."

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Champagne, Couture, Dionne, Dorion, Ferrier, Gérin, Laviolette, Méthot, Starnes, Webb et Wood.*

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et Bills privés, avec pouvoirs de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Champagne, Dionne, Dorion, Ferrier, Gérin, Hearn, Larue, Laviolette, Méthot, Prudhomme, Rémillard, Starnes, Webb et Wood.*

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *de Boucherville, Beaudry, Champagne, Dorion, Ferrier, Gingras, Laviolette, Méthot, Webb et Wood.*

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné. Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privés qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la Législature de la province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Gingras, Gérin, Rémillard et Savage.*

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Champagne, de Boucherville, Gérin, Larue, Méthot, Rémillard et Webb.*

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette chambre, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Champagne, Dionne, Gérin, Méthot, Rémillard, Starnes et Webb*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tout Bill ou matière ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemins de fer, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *de Boucherville, Champagne, Dorion, Ferrier, Gérin, Hearn, Méthot, Rémillard, Savage, Webb et Wood*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures, P. M.

MARDI, 10 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présent sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, des Religieuses dites Sœurs-Grises, de Hull,
Des Religieuses dites Sœurs-Grises, d'Aylmer,

Des paroissiens de St-Grégoire de Naziance ;

Par l'honorable M. *Ross*, de certains habitants de N.-D. du Mont-Carmel ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de H. A. Germain,

De l'Association pharmaceutique de la province de Québec,

Des Religieuses de l'Asile du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal,

Des Religieuses de N.-D. de Charité du Bon Pasteur de Montréal,

Des exécuteurs testamentaires de feu Geo. H. Frothingham ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du Rév. C. Poulin et autres.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre le rapport du club de la garnison de Québec.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre le compte détaillé soumis par le greffier et le comptable, des dépenses et déboursés faits par eux depuis la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier et le comptable de cette Chambre soit référé au comité des contingents.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre les rapports municipaux pour 1884.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Le dit message est lu comme suit :

L. R. MASSON.

Le Lieutenant-Gouverneur transmet au Conseil législatif de cette Province copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de cette Province et le gouvernement de la Puissance concernant la demande de porter à douze mille piastres par mille l'octroi accordé à la province de Québec par l'acte 47 Victoria, chapitre 8, pour cette partie du chemin de fer de la rive nord entre Québec et Montréal.

Bureau du Lieutenant-Gouverneur,
Québec, 9 mars 1885

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un autre message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Le dit message est lu comme suit :

L. R. MASSON,

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de cette Province et le gouvernement de la Puissance, concernant le subside fédéral par tête.

Bureau du Lieutenant-Gouverneur,
Québec, 9 mars 1885.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le nom de l'honorable M. *Hearn* soit ajouté à la liste des membres du comité des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 11 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, du Lord Evêque de Québec et autres ;

Par l'honorable M. *Larue*, de Pierre Légaré et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de " l'Union des Abattoirs de Montréal, "

De la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix,

Du comité de direction de l'hôpital des femmes, de Montréal ;

Par l'honorable M. *Ross*, du révérend M. Caron et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De John Brooks Young et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie appelée " The New England paper Company ; "

De certains habitants du township de Mailloux, demandant de l'aide pour les chemins de colonisation ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de la ville de St-Jean, demandant de l'aide pour un asilé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Savage*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures, P. M.

JEUDI, 12 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Pruithomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood,

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la corporation du village de la Côte St-Antoine ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de la "Magog Textile and Print Company" ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la compagnie de chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ;

Par l'honorable M. *Gérin*, de certains habitants du comté de Mégantic ;

Par l'honorable M. *Champagne*, de la Supérieure du Couvent de la Providence, St-Joseph de Lanoraie.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs Grises de l'académie de N.-D. de Grâce de la cité de Hull, demandant la continuation de l'octroi en leur faveur ;

De la supérieure du couvent des Sœurs Grises d'Aymer, demandant la continuation de l'octroi en faveur de sa communauté ;

Des paroissiens de St-Grégoire de Nazianze, demandant l'érection civile de cette paroisse ;

Du Rév. L. E. A. Dupuis et autres, de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, demandant de l'aide pour le drainage d'une certaine étendue de terre dans cette paroisse ;

De H. A. Germain, demandant à la Législature d'autoriser, par un acte, le barreau de la province de Québec à l'admettre, après examen, au nombre de ses membres ;

De l'association pharmaceutique de la province de Québec, demandant des changements dans la loi concernant cette association ;

Des Sœurs de l'asile St-Joseph, demandant la continuation de l'octroi en leur faveur ;

Des religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant la continuation de l'octroi en leur faveur ;

Du Rév. C. Poulin et autres, de St-Sébastien d'Iberville, demandant un octroi pour l'établissement d'une laiterie-école ;

De Henry Archbald et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu George H. Frothingham.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Bills privés,

12 mars 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'honorable M. *Archambeault* comme son président, et recommande en outre que le quorum de ce comité soit réduit à sept membres.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux présente son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents.

Québec, ce 12 mars 1885.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Lavolette* a été nommé président de ce comité.

Le *quorum* du comité est réduit à cinq de ses membres.

Le Greffier de cette Chambre a soumis ses comptes et ceux du comptable ; un sous-comité a été nommé pour les examiner et faire rapport.

Et afin de mettre le comptable en état de payer l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour la présente session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de \$12,665.00 et de plus, une autre somme de \$3,500.00 pour payer les dépenses courantes de cette Chambre.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par l'honorable M. *Taillon*.

Le messenger se retire.

Le message est alors lu pas le greffier comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 12 mars 1885.

Sur motion de l'honorable M. *Taillon*,

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, et informant Leurs Honneurs que les membres de ce comité nommés par cette Chambre sont : les honorables messieurs *Blanchet*, *Flynn*, *Lynch*, *Marchand*, *Taillon* et messieurs *Asselin*, *Lemieux*, *Marion*, *Nantel*, *Robidoux*, *Gagnon* et *Watts*, et que l'honorable M. *Taillon* porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L. DELORME,
G. A. L.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil législatif enverra sa réponse par un de ses propres officiers,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le nom de l'honorable M. *Bryson* soit porté sur la liste des membres du comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable *Orateur* fait rapport à la Chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

L. R. MASSON,

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours dit trône, et je n'ai aucun doute que vous ne donniez l'attention la plus sérieuse aux mesures qui seront soumises à votre examen.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 11 mars 1885.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a l'adresse présentée par cette Chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif acquiesce à la demande contenue dans son message, concernant la nomination d'un comité conjoint des deux Chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, et que le Conseil législatif a nommé les honorables Messieurs *Archambeault*, *Champagne* et *Gérin*, pour agir de la part du Conseil comme membres de ce comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 13 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*, de S. G. l'évêque de St-Hyacinthe ;

Par l'honorable M. *Wood*, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Farnham ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du " Victoria Skating Club, " de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Lord Evêque de Québec et du Synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De Pierre Legaré et autres, de Charlesbourg, demandant l'incorporation de L'Union St-Joseph de St-Charles Borromée de Charlesbourg ;

De " l'Union des Abattoirs de Montréal, " demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, demandant la passation d'une loi l'autorisant à émettre certaines obligations et pour d'autres fins ;

Du bureau de direction de l'hôpital des femmes, de Montréal, demandant de l'aide ;

Du rév. M. Caron et autres, du diocèse des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte pour incorporer le chapitre de la cathédrale de Trois-Rivières.

L'honorable M. *Laviolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents,

Québec, ce 13 mars 1885.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes des dépenses et déboursés du Conseil législatif, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son second rapport :

Votre comité a examiné l'état des dépenses et déboursés du greffier depuis le 1^{er} avril 1884, date du dernier apurement de ses comptes jusqu'au trente de juin 1884, date à laquelle il a remis tous les comptes du Conseil législatif entre les mains du comptable.

Votre comité a aussi examiné l'état des dépenses et déboursés du comptable depuis le 1^{er} de juillet 1884 jusqu'au 28 de février 1885 inclusivement.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé de ses dépenses, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis le numéro 253 à 441 inclusivement, s'élevant à la somme de \$22,289.93, pour le temps écoulé entre les deux époques ci-haut mentionnées.

Le comptable a aussi, à la satisfaction de votre comité, rendu un compte détaillé des argents déboursés par lui, appuyé de pièces justificatives, numérotées depuis le numéro 1 à 195 inclusivement, par lequel il appert que les dépenses et déboursés, depuis le 1^{er} juillet 1884 au 28 de février 1885 inclusivement, s'élèvent à la somme de \$10,510.66.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est
Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mercredi, le 18 du courant, à 3 heures P. M.

L'honorable M. *Laviolette* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du comptable de cette Chambre pour la somme de douze mille six cent soixante-cinq piastres (\$12,665), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette Chambre, et aussi pour la somme de trois mille cinq cents piastres (\$3,500), afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses courantes de cette Chambre et dont il rendra compte ci-après.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à mercredi, le 18 du courant, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 18 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Wood.</i>

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*, de l'hôpital de Sorel ;

Par l'honorable M. *Bryson*, du "Ladies Protestant Home," de Québec ;

Par l'honorable M. *Gingras*, des Dames Religieuses Hospitalières, de Chicoutimi ;

Par l'honorable M. *Wood*, de l'honorable John Henry Pope et autres ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la Société St. Jean-Baptiste de St. Césaire,

De la société des marchands-détailleurs de nouveautés de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de Tancrède-Rodolphe Barbeau ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de la Compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et de la Compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation du village de la Côte St-Antoine, demandant des amendements à l'acte 42-43 Vict. ch. 43 ;

De la compagnie appelée " The Magog Textile and Print Company," demandant l'autorisation de faire un certain emprunt ;

De la compagnie du chemin de fer de Stantead, Shefford et Chambly, demandant un délai pour terminer son chemin, et pour d'autres fins ;

Des habitants du comté de Mégantic, demandant des amendements à l'article 1061 du Code de Procédure civile ;

De la supérieure du couvent de la Providence de St-Joseph de Lanoraie, comté de Berthier, demandant de l'aide ;

De Sa Grandeur l'Evêque de St-Hyacinthe et autres, demandant la continuation de l'octroi au collège de St-Denis de Richelieu ;

De C. U. Dufresne et autres, demandant un acte d'incorporation pour " la Société St-Jean-Baptiste de Farnham ; "

De l'association du " Victoria Skating Club," de la cité de Montréal, demandant l'autorisation d'augmenter son capital-actions.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité conjoint des deux chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force en cette province ainsi que le projet de refonte et de codification, présente le premier rapport de ce comité.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 16 mars 1885.

Comité conjoint des deux chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force dans cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification.

Votre comité a l'honneur de faire rapport à votre honorable Chambre :

Qu'il a choisi l'honorable *Louis Olivier Taillon*, comme son président.

Le comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. O. TAILLON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 1er avril prochain ; que le délai pour présenter des Bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 8 avril prochain ; et que le

délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé, soit prolongé jusqu'au mercredi 15 avril prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative au sujet du comité conjoint des impressions.

Il est reçu un autre message de l'Assemblée législative au sujet du comité conjoint de la bibliothèque.

Les deux messages sont déposés sur le bureau de la chambre.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

L. R. MASSON.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif le rapport de l'imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquelles ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et aussi le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du gouvernement,
Québec, 18 mars 1885.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 19 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont ,

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, du rév. J. Gagnon et autres ;

Par l'honorable M. *Méthot*, des dames directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal ;

Par l'honorable M. *Wood*, de Chs. Arpin et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de certains contribuables de Lachute, comté d'Argenteuil.

Il est donné lecture par le greffier, de deux messages reçus à la séance d'hier, de l'Assemblée législative, au sujet du comité conjoint de la bibliothèque et du comité conjoint des impressions, dans les termes suivants :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 13 mars 1883.

L'Assemblée législative informe le Conseil législatif qu'elle a nommé les honorables Messieurs *Marchand* et *Mercier*, et MM. *Asselin*, *Desaulniers* et *Faucher de St. Maurice*, membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de l'Assemblée législative sont concernés, et pour agir au nom de l'Assemblée législative, comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Attesté,

L. DELORME,

G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 13 mars 1885.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. *Marchand, Mercier, Tuillon*, et MM. *Brousseau, Faucher de Saint-Maurice, Gauthier, Poupore et Watts*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Résolu, Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session et composé des honorables Messieurs *de Boucherville, Beaudry, Champagne, Dorion, Ferrier, Gingras, Laviolette, Méthot, Webb et Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message.

Ordonné, Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

Puis, sur motion de l'honorable M. *Ross*, la chambre s'ajourne à demain, à trois heures, P. M.

VENDREDI, 20 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

L'honorable *Orateur* appelle l'honorable M. *Starnes* pour le remplacer comme président pendant son absence.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Couture*, de la compagnie des mines d'or de Léry ;

Par l'honorable M. *Wood*, du conseil de comté de Compton ;

Par l'honorable M. *Gérin*, de Robert Brack et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'hôpital de Sorel, demandant la continuation de son allocation ;

Du bureau de direction des dames de l'asile protestant de Québec ;

Des dames religieuses hospitalières de la miséricorde-Jésus, de Chicoutimi, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Communauté de l'Hôtel-Dieu St-Valier de Chicoutimi" ;

De l'honorable J. H. Pope et autres, demandant l'incorporation de la société "The Eastern Township Agricultural Association" ;

De L. E. Beauchamp et autres, demandant l'incorporation de la société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec ;

De Adélarde Garneau et autres, demandant l'incorporation de la société St-Jean-Baptiste de St-Césaire ;

De Tancrede Rodolphe Barbeau, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre un certain immeuble substitué ;

De la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et de la compagnie de Filature de Ste. Anne, Hochelaga, demandant la passation d'un acte les autorisant à se fusionner sous le nom de "La Compagnie manufacturière de Coton d'Hochelaga."

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

20 mars 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son second rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle.

De l'asile protestant des filles, de Québec ;

De l'hôpital de St-Joseph de Beauce ;

De certains habitants du township de Mailloux ;

Des sœurs de la Charité de la ville de St-Jean ;

Des mêmes ;

Des sœurs Grises de l'académie de N.-D. de Grâce, de la cité de Hull ;

De la supérieure du couvent des Sœurs Grises d'Aylmer ;

Du révérend L. E. A. Dupuis et autres, de la paroisse de Notre-Dame de Mont-Carmel ;

Des sœurs de l'asile de St-Joseph ;

Des religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, de Mont réal ;

Du révérend C. Poulin et autres, de St-Sébastien d'Iberville ;

Du bureau de direction de l'hôpital des femmes, de Montréal ;

De la supérieure du couvent St-Joseph de Lanoraie ;

De Sa Grandeur l'évêque de St-Hyacinthe et autres, demandant tous de l'aide ;

Des habitants du comté de Mégantic, demandant des amendements à l'article 1061 du Code de Procédure Civile.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

De l'association appelée " Montreal Young Men's Christian Association," demandant des amendements à sa charte ;

De George Bellerive et autres, demandant l'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec.

De John Brooks Young et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie appelée " The new England Paper Company " ;

Des paroissiens de St-Grégoire de Nazianze, demandant l'érection civile de cette paroisse ;

De H. A. Germain, demandant à la Législature d'autoriser par un acte le Barreau de la province de Québec à l'admettre, après examen, au nombre de ses membres ;

De l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, demandant des changements dans la loi concernant cette association ;

De Henry Archbald et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu George H. Frothingham ;

Du Lord Evêque de Québec et du Synode de l'église d'Angleterre du diocèse de Québec, demandant un acte d'incorporation ;

De Pierre Legaré et autres, de Charlesbourg, demandant l'incorporation de l'Union St-Joseph de St-Charles Borromée de Charlesbourg ;

De l'Union des abattoirs de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation du village de la Côte St-Antoine, demandant des amendements à l'acte 42-43 Vict. ch. 43 ;

Du rév. M. Caron et autres, du diocèse des Trois-Rivières, demandant la passation d'un acte pour incorporer le Chapitre de la cathédrale de Trois-Rivières ;

De la compagnie appelée "The Magog Textile & Print Company," demandant l'autorisation de faire un certain emprunt.

Le tout respectueusement soumis,

LS. ARCHAMBAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Archambeault*, secondé par l'honorable M. *Starnès*, propose :

Que, attendu que la ligne du chemin de fer construit par le Gouvernement de la Province de Québec sur la rive Nord de l'Ottawa et du St-Laurent entre Ottawa et Québec forme un chaînon important de la grande ligne transcontinentale Canadienne et est comme tel une entreprise nationale et non pas seulement d'une utilité provinciale,

Il soit résolu :

Que cette Chambre concourt pleinement dans la justice de la demande faite par le Gouvernement provincial, dans son mémoire du 6 février dernier, au Gouvernement du Canada, le priant de faire modifier l'acte 47 Victoria, chap. 8, en accordant au Gouvernement de la Piovince de Québec pour les 159 milles de chemin de fer qu'il a fait construire entre Québec et St-Martin, un subside égal à celui qui est accordé par le même acte, pour les 120 milles qu'il a fait construire entre Montréal et Ottawa, soit \$12,000 par mille, au lieu de \$6,000 par mille.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Archambeault*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur priant Son Honneur de vouloir bien transmettre la dite résolution à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil exécutif se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 23 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Larue,</i>	

L'honorable *Orateur* appelle l'honorable M. *Archambeault*, pour le remplacer comme président pendant son absence.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, du rév. V. Rousselot et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de I. A. Beauvais ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la supérieure de l'hospice de Joliette ;

Par l'honorable M. *Larue*, de A. C. de Lotbinière Harwood et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend M. Gagnon et autres, demandant la passation d'une loi pour définir les bornes de la paroisse de Ste-Barbe ;

Des dames directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal, demandant de l'aide ;

De Charles Arpin et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie des marbres de Philipsbourg ;

De Thomas Barron et autres, de Lachute, demandant un acte d'incorporation pour la ville de Lachute ;

De E. J. Hemming et autres, du comté de Drummond, demandant des amendements à l'acte de la chasse ;

Du conseil de comté de Compton, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civile pour le Bas-Canada soit amendée ;

De la compagnie des mines d'or de Léry, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à réduire son capital et pour d'autres fins.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour amender l'acte 47 Vict., chap. 14, intitulé : " Acte relatif aux notifications, protêts et significations," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture jeudi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hearn*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 24 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

L'honorable *Orateur* appelle l'honorable M. *Wood*, pour le remplacer comme président pendant son absence.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de Duncan MacDonald et autres ;

Par l'honorable M. *Dorion*, des religieuses hospitalières d'Arthabaska ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la Women's Christian Association.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance. et

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à jeudi à 3 heures P. M.

JEUDI, 26 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, du recteur et des syndics de l'église de St-Jean l'Évangéliste, de Montréal ;

Des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie ;

Des sœurs de la Congrégation de N.-D. de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend M. Rousselot et autres, demandant de l'aide pour des chemins de colonisation ;

De la supérieure de l'hospice de la ville de Joliette, demandant une allocation ;

De I. A. Beauvais et autres, demandant l'incorporation du club de raquettes, " Le Canadien, " de Montréal ;

De Joseph Mauffette, demandant de l'aide pour le collège commercial de l'Isle Perrot ;

De l'Association appelée " The Women's Christian Association of Quebec, " demandant de l'aide ;

Des religieuses sœurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville, demandant un acte d'incorporation ;

De Duncan McDonald et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie appelée " The Montreal Park and Island Railway Company ".

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée législative, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No: 7) intitulé: " Acte pour amender l'acte 47 Vict., chap. 14, intitulé: " Acte relatif aux notifications, protêts et significations,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 27 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gingras*, de Julien Guérin et autres ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, du conseil de ville de Lachine ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. F. Dorval et autres,

De Adolphe Robert,

Du rév. frère Jean Catulle ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de Alfred Masson et autres ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de Thomas Fortin, ès-qualité,

Du "Church Home," de Montréal.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

27 mars 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle :

De l'association appelée "The Women's Christian Association of Quebec ;"

De la Supérieure de l'hospice de la ville de Joliette :

Des Dames directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal ;

De l'hôpital de Sorel ;

Du bureau de direction des dames de l'asile protestant de Québec, demandant tous de l'aide ;

De E. J. Hemming et autres, du comté de Drummond, demandant des amendements à la loi de la chasse ;

Du conseil de comté de Compton, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada soit amendé ;

Du révérend M. Rousselot et autres, demandant de l'aide pour les chemins de colonisation et pour d'autres fins ;

De Joseph Mauffette, demandant de l'aide pour le collège commercial de l'Isle Perrot.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie des mines d'or De Léry demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à réduire son capital et pour d'autres fins ;

De Thomas Barron et autres, demandant une acte d'incorporation pour la ville de Lachute ;

Des Dames Religieuses Hospitalières de la miséricorde-Jésus de Chicoutimi, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Communauté de l'Hôtel-Dieu St. Valier de Chicoutimi" ;

De l'Hon. J. H. Pope et autres, demandant l'incorporation de la société "The Eastern Township agricultural association" ;

De L. E. Beauchamp et autres, demandant l'incorporation de la société des marchands détaillants de nouveautés de la Province de Québec ;

De Adélarde Gareau et autres, demandant l'incorporation de la société St. Jean Baptiste de St. Césaire ;

De Tancrède Rodolphe Barbeau, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre un certain immeuble substitué ;

De la compagnie des moulins à coton de V. Hudon et de la compagnie de Filature de Ste. Anne d'Hochelega, demandant la passation d'un acte les autorisant à se fusionner sous le nom de " la compagnie manufacturière de coton d'Hochelega " ;

De C. U. Dufresne et autres, demandant un acte d'incorporation pour la société St. Jean Baptiste de Farnham ;

De la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant un délai pour terminer son chemin et pour autres fins ;

De I. A. Beauvais et autres, demandant l'incorporation du club de raquettes " Le Canadien, " de Montréal.

Le tout humblement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Ross* met devant la Chambre le rapport du commissaire de l'agriculture et des travaux publics.

L'honorable M. *Beaudry* du comité conjoint des impressions, présente le premier rapport de ce comité.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 27 mars 1885.

Premier rapport du comité conjoint des impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi M. *Faucher de Saint-Maurice* pour son président, et qu'il recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé : " Acte autorisant *The Magog Textile and Print Company* à emprunter de l'argent et à émettre des obligations, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
 lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3)
 intitulé : " Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le
 Bas-Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Mon-
 tréal, pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 7) intitulé : Acte pour
 amender l'acte 47 Vict., chap. 14, intitulé : " Acte relatif aux notifications,
 protêts et significations, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit
 Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
 Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dorion*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 30 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Larue,

Lavolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la corporation de la cité de Hull ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du recteur et des syndics de l'église de St-Jean l'Évangéliste, Montréal, demandant la passation d'une loi pour corriger une erreur de description dans leur titre de propriété ;

Des sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, demandant des amendements à leur loi d'incorporation ;

Des sœurs de la congrégation de Montréal, demandant la passation d'une loi leur accordant certains pouvoirs ;

De Ludger Plessis-Bélaire, demandant la passation d'un acte pour résilier la substitution créée par la donation de demoiselle Catherine Poitras au dit requérant et autres ;

Du conseil de ville de Lachine, demandant des amendements à sa charte ;

De Alfred Masson et autres, demandant la passation d'un acte pour autoriser la vente de certains biens substitués ;

De Julien Guérin et autres, de la paroisse de St-Tite-des-Caps, demandant des amendements à l'acte érigeant cette paroisse en municipalité locale ;

De l'association appelée " Church Home, " demandant de l'aide ;

De Aldolphe Robert, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à vendre certains biens substitués ;

Du Rév. Père Jean Catulle et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la " Congrégation du Très Saint-Rédempteur " ;

Du Rév. M. Dorval et autres, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civil soit amendé.

L'honorable M. *Dionne*, du comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, ce 28 mars 1885.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture, et la publication des débats du Conseil législatif, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a choisi l'honorable M. *Dionne*, comme son président, et recommande en outre que le quorum de ce comité soit réduit à trois de ses membres.

Le tout humblement soumis,

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Un rapport de l'Union St. Joseph de Lévis est déposé sur le bureau de la Chambre.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 27 mars 1885.

Ordonné, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette chambre a réduit le quorum du comité conjoint des impressions à sept membres et demandant leur concours.

(Attesté),

L. DELORME,
Greffier A. L.

Ordonné, qu'un message soit envoyé par un des officiers du Conseil législatif à l'Assemblée législative, informant cette Chambre, en réponse à son message de ce jour, que le Conseil législatif a réduit le quorum du comité conjoint des impressions à sept membres.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 36), intitulé : " Acte amendant l'Acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : " Acte pour incorporer " *The Montreal Young Men's Christian Association*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
 demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 41) intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Saint
 Grégoire de Nazianze de Buckingham," auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde
 lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 3) intitulé : " Acte pour
 amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada relative-
 ment aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal, pour les fins de
 la représentation dans l'Assemblée législative,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Larue*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Cham-
 bre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37)
 intitulé : " Acte autorisant *The Magog Textile and Print Company* à emprunter
 de l'argent et à émettre des obligations,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à demain
 à 3 heures P. M.

MARDI, 31 MARS 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont ,

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bruson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Larue.
Laviolette,

Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Savage*, de la compagnie de Tramway de la rue St. Jean.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi, demandant une extension de délai pour finir son chemin et pour d'autres fins ;

De la corporation de la cité de Hull, demandant la passation d'une loi lui accordant de nouveaux pouvoirs.

L'honorable M. *Archambault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

31 mars 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle :

Du révérend M. Dorval et autres, demandant que l'article 1061 du code de Procédure Civile soit amendé ;

De l'association appelée " Church Home," demandant de l'aide.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De Adolphe Robert, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à vendre certains biens substitués ;

Du rév. Père Jean Catulle et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Congrégation du Très-Saint Rédempteur" ;

De Alfred Masson et autres, demandant la passation d'un acte pour autoriser la vente de certains biens substitués ;

Du conseil de ville de Lachine, demandant des amendements à sa charte ;

Des Sœurs de la Congrégation de Montréal, demandant la passation d'une loi leur accordant certains pouvoirs ;

Des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, demandant des amendements à leur loi d'incorporation ;

Du recteur et des syndics de l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, Montréal, demandant la passation d'une loi pour corriger une erreur de description dans leur titre de propriété ;

De l'Association du "Victoria Skating Club," de la cité de Montréal, demandant l'autorisation d'augmenter son capital actions ;

De la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, demandant la passation d'une loi l'autorisant à émettre certaines obligations et pour d'autres fins ;

Des Religieuses Sœurs hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville, demandant un acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, propose :

Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif a adopté le rapport du comité conjoint des deux Chambres, chargé d'examiner les divers rapports de la commission de la refonte de la codification des statuts généraux en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, annonçant qu'il a choisi l'honorable *Louis Olivier Tuillon* comme son président, et recommandant que son quorum soit réduit à cinq membres.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 36) intitulé : Acte amendant l'acte 34 Victoria, chapitre 49, intitulé : "Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41),
 intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Saint-Grégoire de
 Nazianze de Buckingham, "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Méthot*, la chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures, P. M.

MERCREDI, 1er AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Wood.</i>

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Rémillard*, des sœurs des SS. Noms de Jésus et de
 Marie, de Belœil ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, du rév. A. D. Limoges.

La pétition suivante a été lue et reçue :

De la compagnie des Chars Urbains de la rue St. Jean, demandant la
 réduction de son capital-actions.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes

contingents du Conseil législatif pendant la présente session et faire rapport sur iceux, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents.

Québec, ce 1er avril 1885.

Le comité des contingents du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les réclamations de S. Hatt, Ecr., H. V. N., recommande que la somme de quatre cents piastres lui soit payée par le comptable du Conseil législatif, pour l'indemniser des pertes subies par lui lors de l'incendie des bâtisses du parlement de Québec en 1883.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 15 avril courant ; que le délai pour présenter des Bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 22 avril courant ; et que le délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé, soit prolongé jusqu'au mercredi, 29 avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mercredi, le 8 du courant, à 3 heures P. M.

L'honorable M. *Starnes* présente un Bill (B) intitulé : " Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des sœurs de la congrégation de Notre-Dame, de Montréal. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture, mercredi prochain.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre un état des affaires de l'Union St-Joseph de St-Roch de Québec.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : " Acte incorporant l'Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : " Acte incorporant le " Chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : " Acte incorporant " La Société St-Jean-Baptiste de Farnham, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Champagne*, la chambre s'ajourne à mercredi prochain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 8 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de la corporation de la cité de Montréal,
De Robertson, Linton & Cie. et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la corporation de la cité de Sherbrooke.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 28), intitulé : " Acte incorporant l'Hôtel-Dieu Saint-Valier, à Chicoutimi," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'honorable M. *Starnes* présente un Bill (C), intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de " la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, ce 31 mars 1885.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs, que cette Chambre concourt dans la recommandation con-

tenue dans le rapport du comité conjoint des deux Chambres, chargé d'examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des divers statuts en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification, que le quorum soit réduit à cinq membres.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : "Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : "Acte incorporant la "Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour second lecture deman.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 26), intitulé : "Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Henri-Arsène Germain au nombre de ses membres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 30), intitulé : "Acte incorporant l' "Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 33), intitulé : "Acte incorporant l'association connue sous le

nom de: "Le club de raquettes le Canadien de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 39), intitulé: "Acte incorporant l'Union St-Joseph de St-Charles Borromée de Charlesbourg," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé; "Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé: "Acte incorporant le chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé: Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé: " Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Farnham,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54), intitulé: Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement,

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 9 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des sœurs des saints noms de Jésus et Marie, de la paroisse de Belœil, demandant de l'aide ;

Du rév. A. Limoges et autres, demandant l'incorporation de l'orphelinat de Farnham.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 9 avril 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la compagnie des chars urbains de la rue St. Jean, demandant la réduction de son capital ;

De la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi, demandant une extension de délai pour finir son chemin, pour d'autres fins ;

De Ludger Plessis-Bélair, demandant la passation d'un acte pour résilier la substitution créée par la donation de Demoiselle Catherine Peltras au dit requérant et autres ;

De Duncan McDonald et autres, demandant un acte pour la compagnie appelée "The Montreal Park and Island Railway Company."

Le tout humblement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 37), intitulé : "Acte autorisant "The Magog Textile and Print Company," à emprunter de l'argent et à émettre des obligations", fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 36), intitulé : "Acte amendant l'acte 54 Victoria, chapitre 59, intitulé : "Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 41), intitulé : "Actes érigeant civilement la paroisse de Saint-Grégoire de Nazianze de Buckingham," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : " Acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : " Acte incorporant l'Hôtel-Dieu St-Valier à Chicoutimi,"

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20), intitulé : " Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24), intitulé : " Acte incorporant la " Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec,

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Henri Arsène Germain au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé: "Acte incorporant l'association connue sous le nom de: "Le club de raquettes le Canadien de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39), intitulé: "Acte incorporant "L'Union Saint-Joseph de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg,"

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 10 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Bryson,
Champagne
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la corporation de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Messieurs Robertson, Linton et autres, demandant des amendements au code de procédure civile.

L'honorable M. *Gérin*, du comité des Ordres permanents et Bills privés présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 10 avril 1885.

Le comité des ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité après avoir examiné la requête suivante a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 53e règle :

Des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, de la paroisse de Belœil, demandant de l'aide ;

Et après avoir examiné la requête suivante, votre comité a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

Du Révérend A. Limoges et autres, demandant l'incorporation de l'orphelinat de Farnham.

Le tout respectueusement soumis,

E. GÉRIN,

Agissant comme Président.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Webb*, du comité permanent des chemins de fer, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

10 avril 1885.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

Le comité a choisi l'honorable M. *Webb*, comme son président et recommande que son quorum soit réduit à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis,

W. H. WEBB,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Gérin*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 54), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Gérin*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : " Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Farnham, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Gérin*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 31), intitulé : "Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Què le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé : "Acte incorporant " L'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé : "Acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24), intitulé : "Acte incorporant la " Société des marchands, détailliers de nouveautés de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Sur division, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Couture*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 13 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : " Acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre le rapport de l'Union St-Joseph de St-Sauveur, de Québec.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 5), intitulé : " Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 21), intitulé : " Acte incorporant la " New England Paper Company," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé : " Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal, à augmenter son capital-actions," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 56), intitulé : " Acte incorporant " la société St-Jean-Baptiste de St-Césaire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 57), intitulé : " Acte incorporant " Les religieuses sœurs hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Artabaskaville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 60), intitulé : " Acte amendant les statuts relatifs à l'église de St-Jean l'Évangéliste, Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier avec un Bill (No. 71), intitulé : " Acte pour amender la section 96 de la loi des licences de Québec de 1878," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour second lecture mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 54) intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 34), intitulé : " Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Farnham,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31), intitulé : " Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de "la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Ross* présente un Bill (D) intitulé: "Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics." Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Champanne*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 14 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Arthambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Rémillard*, de P. Garneau, Fils & Cie.

La pétition suivante est lue et reçue :

De la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Arthambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 20), intitulé : "Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Arthambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : "Acte incorporant la Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : " Acte incorporant l'Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 30), intitulé : " Acte incorporant l'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : " Acte incorporant l'association connue sous le nom de : " Le club de raquettes le Canadien de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 39), intitulé : " Acte incorporant " L'Union Saint-Joseph de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5), intitulé : " Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21)
 intitulé: " Acte incorporant la " New England Paper Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43)
 intitulé: " Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal, à
 augmenter son capital-actions,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56)
 intitulé: " Acte incorporant " La société St-Jean-Baptiste de St-Césaire,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes* il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 57),
 intitulé: " Acte incorporant les religieuses Sœurs Hospitalières de St-Joseph
 de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville, "

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 60), intitulé: " Acte amendant les statuts relatifs à l'église de St-Jean l'Évangéliste, Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hearn*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures, P. M.

MERCREDI, 15 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de Alexander O. Hutchison et autres ;

Par l'honorable M. *Couture*, de certains électeurs municipaux de Leeds-Est.

La pétition suivante a été lue et reçue :

De l'honorable P. *Garneau* et autres, demandant des amendements au Code Civil et au Code de Procédure Civile.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 29), intitulé : " Acte incorporant le Chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : " Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Farnham, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 20), intitulé : " Acte incorporant la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 24), intitulé : " Acte incorporant la " Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 28) intitulé : " Acte incorporant l'Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi, "

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 30) intitulé : " Acte incorporant " l'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 33) intitulé : " Acte incorporant l'association connue sous le nom de : " Le club de raquettes le Canadien de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 71), intitulé : " Acte pour amender la section 96 de " La loi des licences de Québec de 1878, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : " Acte pour

faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier, ”

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43) intitulé : “ Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal à augmenter son capital actions, ”

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 16 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la société d'horticulture et de l'association des arboriculteurs fruitiers de la province de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Jacques Rousseau et autres, de Leeds-Est. demandant certains amendements au code municipal ;

De A. Hutchison et autres, demandant l'incorporation de la Mount Royal and Island Railway Company.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 16 avril 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle de cette Chambre :

De l'honorable P. Garneau et autres, demandant des amendements au Code Civil et au Code de Procédure Civile ;

De MM. Robertson, Linton et autres, demandant des amendements au Code de Procédure Civile.

Et votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du rév. M. Gagnon et autres, demandant la passation d'une loi pour définir les bornes de la paroisse de Ste-Barbe ;

De la compagnie du chemin de fer de St-Jean et Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation de la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la corporation de la cité de Hull, demandant la passation d'une loi lui accordant de nouveaux pouvoirs.

Le tout humblement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 57), intitulé : "Acte incorporant les religieuses Sœurs Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska-ville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 56), intitulé : "Acte incorporant la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : "Acte amendant les statuts relatifs à l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 26), intitulé: "Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Henri Arsène Germain, au nombre de ses membres," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (B), intitulé: "Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé: "Acte à l'effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29) intitulé: "Acte incorporant le Chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 71), intitulé : " Acte pour amender la section 96 de " La loi des licences de Québec de 1878, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

VENDREDI, 17 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méhot,
Prudhomme
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 17 avril 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle de cette Chambre :

De Joseph Rousseau et autres, de Leeds-Est, demandant certains amendements au Code municipal.

Et votre comité après avoir examiné la requête suivante a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

De A. Hutchison et autres, demandant l'incorporation de la " Mount Royal and Island Railway Company ".

Le tout respectueusement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 43), intitulé : " Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal à augmenter son capital-actions, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable *Orateur* présente le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

A l'honorable Conseil Législatif,

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de soumettre le rapport suivant, le premier de la session :

L'honorable M. *Boucher de LaBruère* a été appelé à présider, selon la coutume qui veut que les Orateurs du Conseil et de l'Assemblée soient tour à tour président du comité.

Afin de dépêcher la besogne plus efficacement, le *quorum* a été réduit à cinq membres

Un sous-comité a été nommé pour faire l'audition des comptes et s'est mis à l'œuvre sur le champ.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
 Président.

Chambre de l'Orateur du Conseil législatif,
 Québec, 17 avril 1885.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 33), intitulé : " Acte incorporant l'association connue sous le nom de , " Le club de raquettes le Canadien de Montréal, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 20), intitulé : " Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B), intitulé : " Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 57) intitulé : " Acte incorporant les religieuses Sœurs Hospitalières de St-Joseph de l'hôtel-Dieu d'Arthabaskaville, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 56) intitulé : " Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60) intitulé : " Acte amendant les statuts relatifs à l'église de St-Jean l'Évangéliste, Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 26), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Henri Arsène Germain, au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66), intitulé : " Acte à l'effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (D) intitulé : Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 71), intitulé : " Acte pour amender la section 96 de " La loi des licences de Québec de 1878, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Hearn*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, le 21, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Champagne*, la chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M.

MARDI, 21 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laxiolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, de F. Dugas, M. P., et autres.

La pétition suivante a été lue et reçue :

De Sterry Hunt et autres, demandant l'incorporation du " Jardin botanique de Montréal. "

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (C), intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de " la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 66) intitulé : " Acte à l'effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse, "

fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : " Acte incorporant le synode de l'Église d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 71), intitulé : " Acte pour amender la section 96 de " La loi des licences de Québec de 1878,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 22 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 22 avril 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à exiger les avis requis par la 53e règle de cette Chambre :

De *Sterry Hunt* et autres, demandant l'incorporation du "Jardin botanique de Montréal."

Le tout respectueusement soumis,

LS ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 21), intitulé: "Acte incorporant la New England Paper Company," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (C) intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de "la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 66) intitulé: "Acte à l'effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse,"

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42), intitulé: "Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45),
 intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de
 fer de Québec, Montmorency et Charlevoix,"

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, la chambre s'ajourne
 à demain, à 3 heures, P. M.

JEUDI, 23 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 29) intitulé : " Acte incorporant le chapitre de la Cathédrale
 de Trois-Rivières," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a
 agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 4) intitulé : " Acte relatif aux dépenses de la commission char-
 gée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal,

Ottawa et Occidental," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 38), intitulé : " Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Ste. Anne, Hochelaga, sous le nom de " La compagnie de filature de coton d'Hochelaga, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 48), intitulé : " Acte incorporant la compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 49), intitulé : " Acte incorporant la compagnie de l'Union des abattoirs de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 55), intitulé ; " Acte autorisant le recteur de l'église de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 21), intitulé : " Acte incorporant la " New England Paper Company, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45) intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix ",

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Couture*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

VENDREDI, 24 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de James Brown et autres ;

Par l'honorable M. *Champagne*, de A. G. Charlebois et autres.

L'honorable M. *Archambault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 42) intitulé : " Acte incorporant le synode de l'Église d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : " Acte incorporant la "New England Paper Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 81), intitulé : " Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 83), intitulé : " Acte incorporant la ligue de tempérance du comté d'Arthabaska, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4), intitulé : " Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38) intitulé : " Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga, sous le nom de " la compagnie de filature de coton d'Hochelaga, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 48),
 intitulé : " Acte incorporant " La Compagnie du chemin de fer du parc et
 de l'île de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49),
 intitulé : " Acte incorporant la compagnie de l'Union des abattoirs de Mont-
 réal,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45),
 intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de
 fer de Québec, Montmorency et Charlevoix,"

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 27 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher, de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Couture*, de certains habitants du comté de Dorchester ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de certains habitants du comté de Château-guay.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : " Acte incorporant " L'Orphelinat de Farnham," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : " Acte incorporant l'Association agricole des cantons de l'Est," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : " Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 82) intitulé: " Acte amendant les statuts concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 42), intitulé: " Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autrés fins en rapport avec les revenus temporels de cette église,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55), intitulé: " Acte autorisant le recteur de l'église de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69), intitulé: " Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean,"

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 81) intitulé: " Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 83) intitulé : " Acte incorporant La ligue de tempérance du comté d'Arthabaska, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 4) intitulé : " Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Larne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 48) intitulé : " Acte incorporant " La compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 28 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Lavolette,
Méthot,
Prudhomme
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains contribuables du comté de Dorchester, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civile soit amendé ;

De Ant. Hébert et autres, du comté de Châteauguay, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civile soit amendé ;

De James Brown et autres, de St-Anicet, demandant que la pétition concernant la paroisse de Sainte-Barbe ne soit pas accordée ;

De A. G. Charlebois et autres, demandant des amendements à l'article 1061 du Code de Procédure Civile.

L'honorable *Orateur* présente le second rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

A l'Honorable Conseil législatif,

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Il a examiné les comptes de la bibliothèque, les a trouvés bien tenus, et se déclare satisfait.

Il a constaté que pour éviter toute dépense inutile, nul compte n'est payé à moins qu'il n'ait été certifié par le bibliothécaire et approuvé par les deux Orateurs.

Votre comité croit cependant devoir appeler l'attention de la Législature sur l'état peu satisfaisant dans lequel se trouve la bibliothèque depuis l'incendie du Palais législatif. Il est vrai qu'il avait recommandé au bibliothécaire de ne rien acheter, sauf les publications canadiennes, tant que le local ne serait point terminé et que les ouvrages fournis par M. Dansereau ne seraient pas connus. Mais aujourd'hui que l'on prévoit que tout sera terminé pour la prochaine session, il est de la plus haute importance de se pourvoir des ouvrages nécessaires aux législateurs.

Un bon nombre de ces ouvrages se trouvent dans les envois de M. Dansereau, mais il faudra en acheter beaucoup d'autres, et pour cela l'allocation ordinaire ne saurait suffire.

Cette allocation ne saurait suffire surtout, parceque depuis plusieurs années, il y a déficit dans les comptes de la bibliothèque, et ce déficit arrive parceque les dépenses courantes de reliure, de souscriptions aux revues, aux publications régulières de droit, etc., etc., absorbent la plus grande partie de cette allocation.

Les dettes s'élèvent à une somme de \$2,000, et votre comité croit de son devoir d'attirer l'attention du gouvernement sur l'opportunité qu'il y aurait, pour les éteindre, d'accorder une égale somme de \$2,000 en sus de l'allocation annuelle, afin de mettre le bibliothécaire à même de commencer l'année fiscale avec l'allocation entière de \$3,000.

Il soumet avec confiance ces observations qu'il croit opportunes.

BOUCHÈRE DE LABRÈRE,

Président.

Québec, 22 avril 1885.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 42), intitulé : "Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 35), intitulé : " Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 44), intitulé : " Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine, et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 58), intitulé : " Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 67), intitulé : " Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de Demoiselle Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 68), intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : Acte pour amender l'acte 38 Victoria, chapitre 7, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative

de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 84) intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendant le dit acte," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : " Acte pour amender l'article 116 du Code du notariat, (46 Victoria, chapitre 32,)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 4), intitulé : " Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27), intitulé : " Acte incorporant " L'Orphelinat de Farnham,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47) intitulé : "Acte incorporant l'Association agricole des cantons de l'est,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 80) intitulé : "Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 82) intitulé : "Acte amendant les statuts concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55), intitulé : "Acte autorisant le recteur de l'église de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé; ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances",

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 29 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 83) intitulé : " Acte incorporant la ligue de tempérance du comté d'Arthabaska." fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le nom de l'honorable M. *Bryson* soit porté sur la liste du comité des chemins de fer.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 46) intitulé: "Acte autorisant Tancrède Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé: "Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 77), intitulé: "Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé: "Acte amendant l'article 573 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 42) intitulé: "Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église."

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35), intitulé : " Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine, et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville,"

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58), intitulé : " Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Briyère,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour amender l'acte 38 Vict., chap. 7, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 84) intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendant le dit acte, "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 98), intitulé : " Acte pour amender l'article 116 du Code du Notariat, (46 Vict., chap. 32) ",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 30 AVRIL 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont ,

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son dixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir:

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills privés,

Ce 30 avril 1885.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53e règle de cette Chambre :

De James Brown et autres, de St-Anicet, demandant que la pétition concernant la paroisse de Ste-Barbe ne soit pas accordée ;

De Antoine Hébert et autres, du comté de Châteauguay, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civil soit amendé ;

De certains contribuables du comté de Dorchester, demandant que l'article 1061 du Code de Procédure Civil soit amendé ;

De A. G. Charlebois et autres, demandant des amendements à l'article 1061 du Code de Procédure Civil.

Le tout respectueusement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 47) intitulé : " Acte incorporant l'Association agricole des cantons de l'est," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 27), intitulé : " Acte incorporant " L'Orphelinat de Farnham," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 55), intitulé : " Acte autorisant le recteur de l'église de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Etienne, et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : " Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 82) intitulé : " Acte amendant les statuts concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 48), intitulé : " Acte incorporant " La compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté,

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Webb*, du comité des Chemins de fer, auquel a été référé le Bill (No. 81) intitulé : " Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : " Acte incorporant la ville de Lachute," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé: " Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Saint-Antoine, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour second lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé: " Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district dans cette province, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 45) intitulé: " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix. "

Sur motion de l'honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46), intitulé: " Acte autorisant Tancrède Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé: " Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry, "

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 77) intitulé: " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec, et la vente des drogues et des poisons, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 573 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 74), intitulé : " Acte pour amender l'acte 38 Victoria, chapitre 7, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 98), intitulé : " Acte pour amender l'article 116 du Code du Notariat, (46 Vict., chap. 32.) "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gérin*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archeambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dionne*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 1er MAI 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archeambeault,
Beaudry,
Bryson,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Lavolette,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archeambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 80), intitulé : " Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : " Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : " Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu George H. Frothingham, écuier, et pour autres fins en rapport avec ce testament," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture

mardi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé: "Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 47) intitulé: "Acte incorporant l'Association agricole des cantons de l'est,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 27) intitulé: "Acte incorporant " L'Orphelinat de Farnham,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 55) intitulé: "Acte autorisant le recteur de l'église de St-Etienne, dans la paroisse de St-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 69), intitulé: "Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 84, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean,"

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 82), intitulé : " Acte amendant les statuts concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 48), intitulé : " Acte incorporant la compagnie du chemin de fer du parc et de l'île de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 81) intitulé : " Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 74) intitulé : " Acte pour amender l'acte 38 Victoria, chapitre 7, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la Province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 25) intitulé : " Acte incorporant la ville de Lachute,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé : " Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la " Côte Saint-Antoine,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46), intitulé : " Acte autorisant Tancrede Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : " Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry,"

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec, et la vente des drogues et des poisons,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 573 du Code de procédure civile du Bas-Canda,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 4 MAI 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Larue,
Lavolette,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 50), intitulé : " Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 49) intitulé : " Acte incorporant la compagnie de l'Union des abattoirs de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 84) intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendant le dit acte. " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Achambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : " Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature de Ste-Anne, Hochelaga, sous le nom de " la compagnie de filature de coton d'Hochelaga, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 35), intitulé : " Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Dionne*, du comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, présente son deuxième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 4 mai 1885.

Comité de la chambre de lecture et de la publication des débats du Conseil législatif.

Le comité de la chambre de lecture et de la publication des débats du Conseil législatif, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son second rapport :

Votre comité recommande que la somme de \$500.00 soit payée à M. Desjardins, pour la publication des débats de cette Chambre pendant la présente session ; M. Desjardins s'engage à livrer au Conseil législatif cinquante copies de son Hansard.

Votre comité recommande aussi que la somme de \$3.00 par jour soit allouée à M. Rouleau pour ses services, pendant la présente session, comme rapporteur des débats journaliers de cette Chambre dans les journaux de Québec.

E. DIONNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : " Acte incorporant l'Association agricole des cantons de l'Est," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (B) intitulé : " Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (C) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de " la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : Acte pour étendre certaines dispositions de l'acte

38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé: "Acte pour amender l'article 494 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 80) intitulé: "Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné. Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 81) intitulé: "Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 100) intitulé: "Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78)
intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district
dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
général pour la prise en considération du Bill (No. 77) intitulé : " Acte
pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique
de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : " Acte
amendant l'article 573 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à
demain à 3 heures P. M.

MARDI, 5 MAI 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Larue,

Laviolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 58), intitulé : "Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : "Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la "Côte Saint-Antoine," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé : "Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 25), intitulé : " Acte incorporant la ville de Lachute," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 97) intitulé : " Acte pour amender l'article 1323 du Code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 6), intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 68), intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu maintenant pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60) intitulé : " Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry,"

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 49) intitulé : " Acte incorporant la compagnie de l'Union des abattoirs de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 84), intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendant le dit acte,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 38), intitulé : " Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga, sous le nom de " la compagnie de filature de coton d'Hochelaga,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 35) intitulé : " Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46) intitulé : " Acte autorisant l'ancrède Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé : " Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu George H. Frothingham, écuier, et pour autres fins en rapport avec ce testament, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour étendre certaines dispositions de l'acte 38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 78) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district dans cette province, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 573 du Code de procédure civile du Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 6 MAI 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnès,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Lavolette*, de Dame Caroline H. Lloyd.

Elle est reçue, et sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est *Ordonné*, Qu'elle soit renvoyée au comité des contingents.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 100), intitulé : " Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 80), intitulé : " Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé : " Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 58) intitulé : " Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère, "

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 40), intitulé : " Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la " Côte St-Antoine, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 25) intitulé : " Acte incorporant la ville de Lachute, "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné. Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 78) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district dans cette province,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 97) intitulé : " Acte pour amender l'article 1323 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

L'honorable M. *Archambeault* donne avis que, lorsque la Chambre se formera, demain, en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec ", il proposera :

Que les propriétaires des asiles d'aliénés soient entendus devant cette Chambre, en personne ou par procureur.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du code de procédure civile du Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill

a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 18) intitulé : "Acte pour étendre certaines dispositions de l'Acte 38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 77) intitulé : "Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec, et la vente des drogues et des poisons,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande à siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 67) intitulé : "Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de Demoiselle Catherine Poitras, en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.*," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Mardi, 5 mai 1885.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, demandant à leurs honneurs qu'il soit permis à l'honorable *P. B. de LaBruère*, Orateur, et l'un des membres du Conseil législatif, de venir rendre témoignage devant le comité permanent des comptes publics, en vue d'expliquer les circonstances sous lesquelles il a reçu les deux cents piastres entrées à la page

soixante des comptes publics de mil huit cent quatre-vingt-deux comme payées à L. A. Laforce.

Ordonné, Que M. Desjardins porte le dit message au Conseil législatif.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit message soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 7 MAI 1885.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Laviolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée par l'honorable M. *Archambeault* et lue par le greffier :

De J. E. Morrison et autres contre la loi relative à l'association pharmaceutique de la province de Québec.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 46), intitulé : " Acte autorisant Tancrede Radolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : " Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu Georges H. Frothingham, écuyer, et pour autres fins en rapport avec ce testament, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative,

L'honorable M. *Laviolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents,

Québec, ce 7 mai 1885.

Le comité des contingents du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité recommande que la somme de soixante piastres (\$60.00) soit payée à M. Z. Duhamel, maître de poste, pour ses services au Conseil législatif pendant la présente session.

Votre comité recommande aussi qu'il soit fait droit à la requête de Dame Caroline H. Lloyd, épouse de feu Thomas Lloyd, en son vivant, employé de cette Honorable Chambre ; et qu'une somme de \$200.00 lui soit payée, à titre de pension, pour cette année seulement.

Le tout respectueusement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Champagne*, du comité conjoint des deux chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force en cette province ainsi que le projet de refonte et de codification, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 6 mai 1885.

Deuxième rapport du comité conjoint des deux chambres nommé pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force en cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification.

Votre comité a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné une partie de l'ouvrage qui lui était soumis mais ne pourra finir durant la présente session, et en conséquence, vu l'importance de l'œuvre et la nécessité de la mener à bonne fin avec toute la diligence possible, il demande la permission de siéger durant la vacance après la présente session.

Votre comité recommande que le comité soit réduit à neuf membres, dont deux appartenant à cette Honorable Chambre et sept à l'Honorable Assemblée Législative.

Votre comité recommande de plus que l'indemnité à être payée à chacun des membres de ce comité ainsi réduit, pour chaque jour actuellement employé en dehors de la session, soit de vingt piastres, comprenant tous frais de voyage et autres, nécessités par leur absence en dehors de leur domicile.

Le tout respectueusement soumis,

L. O. TAILLON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les propriétaires des asiles aient la permission de se faire entendre en personne ou par procureur devant cette Chambre quand elle siégera en comité spécial pour prendre en considération le Bill (No. 6) intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que l'honoraire déposé entre les mains du greffier des Bills privés pour le Bill (C) intitulé " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la communauté des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga," soit remis à qui de droit, moins les frais de traduction et d'impression.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que l'honoraire déposé entre les mains du greffier des Bills privés pour le Bill (B) intitulé : " Acte pour étendre, délinir et confirmer les pouvoirs de la communauté des sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal," soit remis à qui de droit, moins les frais de traduction et d'impression.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 45), intitulé : " Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 112) intitulé : " Acte pour autoriser les protonotaires des cours supérieures à délivrer des copies certifiées des registres de l'état civil en leur possession quand l'autre double a été détruit par incendie ou autrement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 100) intitulé : " Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lavoie*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender l'article 494 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 97), intitulé : " Acte pour amender l'article 1323 du Code de Procédure Civile, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Hearn*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain,

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour étendre certaines dispositions de l'acte 38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 67) intitulé : " Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de demoiselle Catherine Poitras, en faveur des enfants de Ludger Blessis Bélair *et al.*, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 62ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée législative, demandant qu'il soit permis à l'honorable M. *de LaBruère*, de comparaître devant le comité des comptes publics de l'Assemblée législative,

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Webb*, *Archambault*, *Champagne*, *Larue* et du moteur, avec instruction de faire rapport.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, qu'à compter de demain, il y ait deux séances par jour, l'une à 3 heures P. M., et l'autre à 7.30 heures P. M., jusqu'à la fin de la session.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, qu'un comité spécial de toute la Chambre siège demain à 11 heures A. M., dans cette Chambre, pour entendre les propriétaires d'asiles ou leurs procureurs sur le Bill (No. 6) intitulé: " Acte concernant les asiles d'aliénés dans la province de Québec.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Savage*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 8 MAI 1885.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Larue,

Lavolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Lavolette*, du Cercle national français de Montréal.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 67), intitulé : " Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de demoiselle Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.*" fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 77), intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu maintenant pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 97) intitulé : "Acte pour amender l'article 1323 du Code de Procédure Civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : "Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance:

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné. Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Le messager se retire.

Le message est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

5 mai 1885.

Résolu, Qu'une conférence soit demandée, avec le Conseil législatif, dans le but de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir dans l'amendement fait à la 11e clause du Bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la cité de Montréal."

Ordonné, Que les honorables Messieurs *Taillon* et *Mercier*, et M. *Stephens* se rendent au Conseil législatif et demandent la dite conférence.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 8 mai 1885.

Parceque cet amendement autoriserait la vente des liqueurs dans les salons de billard dans toute la ville, et causerait des désordres dans la cité, les jours de dimanche, ce qui serait propre à troubler la paix et le bien-être de la cité de Montréal.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil législatif enverra une réponse par un de ses officiers.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative, l'informant que le Conseil législatif accepte la conférence demandée au sujet du Bill (No. 68), intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal, " et qu'il enverra des membres pour rencontrer ceux de l'Assemblée législative, dans la chambre No. 1 du Conseil législatif, à cinq heures et demie, ce soir, bien que l'amendement fait par le Conseil législatif au dit Bill n'ait pas pour effet d'autoriser la vente des liqueurs spiritueuses le dimanche.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que les conférenciers de la part du Conseil législatif soient les honorables MM. *Archambeault*, *Starnes*, *Gérin*, *Webb* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du quatrième rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du 2e rapport du comité conjoint des deux Chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force dans cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification,

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour prise en considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 578 du Code de procédure civile du Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 112) intitulé : " Acte pour autoriser les protonotaires des cours supérieures à délivrer des copies certifiées des registres de l'état civil en leur possession quand l'autre double a été détruit par incendie ou autrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre à la prochaine séance.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre un état des mariages, baptêmes et sépultures du district de Montréal, pour 1883.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : " Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu George H. Frothingham, écuier, et pour autres fins en rapport avec ce testament," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : " Acte incorporant la ville de Lachute," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : " Acte fusionnant la compagnie des moulins à Coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga, sous le nom de " la compagnie de filature de coton d'Hochelaga," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : " Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte St-Antoine," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé : " Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 127) intitulé : " Acte pour amender le Code de procédure civile en ce qui concerne la cession de biens," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 2), intitulé : " Acte pour amender la loi des jurés et jurys," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : " Acte relatif aux biens en déshérence et aux biens confisqués au profit de la couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 107) intitulé : " Acte pour amender l'acte 47 Victoria, chap. 8, concernant la tenue des cours supérieure et de circuit et le code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 109) intitulé : " Acte pour amender l'article 1054 du code de procédure civile, tel qu'amendé par la section 9 de l'acte 34 Victoria, chapitre 4, et la section 3, de l'acte 35 Victoria, chapitre 6, et la section 9 de l'acte 47 Victoria, chapitre 8, ainsi que l'article 68 du code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 123) intitulé: " Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chap. 22, intitulé: " Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 125) intitulé: " Acte amendant la loi des licences de Québec de 1878, quant à ce qui concerne l'emmagasinage de la poudre et des autres matières explosives," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ross, la Chambre s'ajourne a ce soir, à 7½ et demie.

VENDREDI, 8 MAI 1885.

Séance de 7½ heures P. M

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Larue,
Laviolette,

Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'Association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé son amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 124), intitulé : " Acte pour venir en aide à certaines personnes établies sur les terres de la couronne, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Le dit message est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 8 mai 1885.

L'Assemblée législative informe le Conseil législatif que les résolutions suivantes ont été adoptées par cette Chambre.

Résolu, Que la raison donnée par cette Chambre pour ne pas concourir dans l'amendement fait par le Conseil législatif à la clause 11 (onze) du Bill (No. 68) intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal," soit retirée et remplacée par la suivante : parce que cet amendement pourrait occasionner des infractions à la loi des licences.

Ordonné, Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Attesté,

L. DELORME,

Greffier A. L.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : " Acte amendant la charte de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements avec un amendement auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a agréé son amendement aux amendements du Conseil législatif.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 67) intitulé : " Acte autorisant la résiliation et la mise a néant de la substitution créée par un acte de donation de demoiselle Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.* "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du deuxième rapport du comité conjoint des deux Chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts

généraux en force dans cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour prise en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 573 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada."

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 112) intitulé : " Acte pour autoriser les protonotaires des cours supérieures à délivrer des copies certifiées des registres de l'état civil en leur possession quand l'autre double a été détruit par incendie ou autrement, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 127) intitulé : " Acte pour amender le code de procédure civile en ce qui concerne la cession de biens, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2) intitulé : " Acte pour amender la loi des jurés et jurys, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé : " Acte relatif aux biens en déshérence et aux biens confisqués au profit de la couronne, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 107) intitulé : " Acte pour amender l'acte 47 Victoria, chap. 8, concernant la tenue des cours supérieure et de circuit et le code de procédure civile, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gérin*, de la part du comité, fait rapport que le dit
 Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
 Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt qu'elle le
 désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la
 question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la
 troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amende-
 ments auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative,

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 100)
 intitulé : " Acte pour amender l'article 1054 du code de procédure civile,
 tel qu'amendé par la section 9 de l'acte 34 Victoria, chapitre 4, et la
 section 3 de l'acte 35 Victoria, chapitre 6, et la section 9 de l'article 47
 Victoria, chapitre 8, ainsi que l'article 68 du code de procédure civile, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 123) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Victoria, chapitre 22, intitulé : " Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné. Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 125) intitulé : " Acte amendant la loi des licences de Québec de 1878, quant à ce qui concerne l'emmagasinage de la poudre et des autres matières explosives, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance et,

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à demain, à demain, à 11 heures A. M.

SAMEDI, 9 MAI 1885

Les honorables Conseillers législatifs présents sont :

L'honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Champagne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Larue,

Laviolette,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb.
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Webb*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 9 mai 1885.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes des dépenses et déboursés du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quatre mille huit cents piastres, afin de mettre le comptable en état de payer l'indemnité des membres de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laviolette* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du comptable de cette Chambre pour la somme de quatre mille huit cents piastres (\$4,800), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette Chambre pour la présente session.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 107) intitulé : " Acte pour amender l'acte 47 Victoria, chap. 8, concernant la tenue des cours supérieure et de circuit et le code de procédure civile," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'agriculture et les travaux publics," informant cette chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif agréé a ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 115), intitulé : " Acte pour amender le code civil et le code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45^{ième} règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 121), intitulé : " Acte concernant les officiers en loi de la couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la construction du Palais de justice, 45 Vict., ch. 26," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 122), intitulé : " Acte pour incorporer le Cercle National Français de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant la tenue de la cour supérieure," auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier avec un Bill (No. 70) intitulé : " Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1885, et le 30 juin 1886, et pour d'autres fins du service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 67) intitulé : " Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de demoiselle Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.*,

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 125) intitulé : " Acte amendant la loi des licences de Québec de 1878, quant à ce qui concerne l'emmagasinage de la poudre et des autres matières explosives,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du 2^e rapport du comité conjoint des deux chambres pour examiner les divers rapports de la commission de la refonte et de la codification des statuts généraux en force dans cette province, ainsi que le projet de refonte et de codification,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : " Acte amendant l'article 573 du Code de procédure civile du Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en cette province, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 118) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 3, concernant l'indépendance de la Législature, et étendre au Conseil législatif les dispositions de l'acte 4 Vict., chap. 2," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 46) intitulé : " Acte autorisant Tancred Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendement à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 85) intitulé : " Acte autorisant la vente d'une propriété substi-

tuée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : " Acte pour amender l'acte 47 Vict., chap. 13, intitulé : " Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du code civil, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier avec un Bill (No. 85) intitulé : " Acte pour amender l'acte 38 Vict., chap. 34, pour mieux régulariser les inhumations," auquel il demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : " Acte pour ajouter certaines dispositions à l'acte concernant les sociétés, étant le chapitre 66 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 104) intitulé : " Acte pour amender le statut 33 Victoria, chapitre 4, et le statut qui l'amende, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 114), intitulé : " Acte pour amender certains articles du Code Municipal, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 10), intitulé : "Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : "Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 29, intitulé : "Acte des clauses générales des corporations de ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A quatre heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable LOUIS RODRIGUE MASSON, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

“ Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés comme suit :

- B Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.
- C Acte pour amender l'acte d'incorporation de la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent, à Hochelaga.
- D Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.
- 2 Acte pour amender la loi des jurés et jurys.
- 3 Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée législative.
- 4 Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.
- 5 Acte pour faciliter la formation en cette province, de clubs pour la protection du poisson et du gibier.
- 6 Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec.
- 7 Acte pour amender l'acte 47 Vict., chap. 14, intitulé : “ Acte relatif aux notifications, protêts et significations. ”
- 8 Acte pour amender l'Acte 47 Vict., chap. 13, intitulé : “ Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du code civil. ”
- 10 Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.
- 18 Acte pour étendre certaines dispositions de l'acte 38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre.
- 19 Acte relatif aux biens en déshérence et aux biens confisqués au profit de la Couronne.

- 20 Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur.
- 21 Acte incorporant la " New England Paper Company. "
- 22 Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu Georges H. Frothingham, écuyer, et pour autres fins en rapport avec ce testament.
- 24 Acte incorporant la " Société des Marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec. "
- 25 Acte incorporant la ville de Lachute.
- 26 Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Henri Arsène Germain au nombre de ses membres.
- 27 Acte incorporant " L'Orphelinat de Farnham. "
- 28 Acte incorporant l'Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi.
- 29 Acte incorporant " le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières. "
- 30 Acte incorporant l' " Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec. "
- 31 Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l'incorporation de la ville de Sorel.
- 32 Acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.
- 33 Acte incorporant l'association connue sous le nom de " Le club de raquettes Le Canadien, de Montréal. "
- 34 Acte incorporant " La Société Saint-Jean-Baptiste de Farnham. "
- 35 Acte autorisant la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert.
- 36 Acte amendant l'acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé : Acte pour incorporer " The Montreal Young Men's Christian Association. "
- 37 Acte autorisant " The Magog Textile and Print Company, " à emprunter de l'argent et à émettre des obligations.
- 38 Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Sainte-Anne, Hochelaga, sous la nom de " La compagnie de filature de coton d'Hochelaga. "
- 39 Acte incorporant " L'Union Saint-Joseph de Saint-Charles Borromée-de-Charlesbourg. "
- 40 Acte amendant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 43, accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la " Côte Sainte-Antoine. "
- 41 Acte érigeant civilement la paroisse de Saint-Grégoire-de-Nazianze-de-Buckingham.
- 42 Acte incorporant le synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église.
- 43 Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal à augmenter son capital-actions.
- 44 Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville.
- 45 Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

-
- 46 Acte autorisant Tancrède Rodolphe Barbeau à vendre un certain immeuble substitué.
 - 47 Acte incorporant l'association agricole des cantons de l'Est.
 - 48 Acte incorporant la compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.
 - 49 Acte incorporant la compagnie de l'Union des Abattoirs de Montréal.
 - 50 Acte incorporant la compagnie des Mines d'Or de Léry.
 - 51 Acte pour amender l'article 494 du Code de Procédure civile du Bas-Canada.
 - 54 Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement.
 - 55 Acte autorisant le recteur de l'église de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances.
 - 56 Acte incorporant " La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire."
 - 57 Acte incorporant les religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville.
 - 58 Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère.
 - 60 Acte amendant les statuts relatifs à l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, Montréal.
 - 65 Acte pour amender l'acte concernant la construction du Palais de justice, 45 Vict., ch. 26.
 - 66 Acte à l'effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse.
 - 67 Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de Demoiselle Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al*
 - 68 Acte amendant la charte de la cité de Montréal.
 - 69 Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean."
 - 71 Acte pour amender la section 96 de " La loi des licences de Québec de 1878."
 - 74 Acte pour amender l'acte 38 Victoria, chapitre 7, intitulé : " Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la province de Québec."
 - 77 Acte pour amender et refondre les lois relatives à l'association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons.
 - 78 Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district dans cette province.
 - 80 Acte amendant les statuts relatifs à l'incorporation de la cité de Sherbrooke.
 - 81 Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi.

-
-
- 82 Acte amendant les statuts concernant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel.
- 83 Acte incorporant la ligue de tempérance du comté d'Arthabaska.
- 84 Acte amendant l'acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79.
- 85 Acte pour amender l'acte 38 Vict., chap. 34, pour mieux régulariser les inhumations.
- 92 Acte concernant le statut 40 Victoria, chapitre 29, intitulé : " Acte des clauses générales des corporations de ville. "
- 94 Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en cette province.
- 97 Acte pour amender l'article 1323 du Code de Procédure Civile.
- 98 Acte pour amender l'article 116 du Code du notariat, (46 Vict., chap. 32.)
- 100 Acte incorporant l'Association du Jardin Botanique de Montréal.
- 104 Acte pour amender le statut 33 Vict., chap. 4, et le statut qui l'amende.
- 107 Acte pour amender l'acte 47 Victoria, chap. 8, concernant la tenue des cours supérieure et de circuit, et le Code de Procédure Civile.
- 109 Acte pour amender l'article 1054 du Code de Procédure Civile, tel qu'amendé par la section 9 de l'acte 34 Victoria, chapitre 4, et la section 3, de l'acte 35 Victoria, chapitre 6, et la section 9 de l'acte 47 Victoria, chapitre 8, ainsi que l'article 68 du code de procédure civile.
- 111 Acte pour ajouter certaines dispositions à l'acte concernant les sociétés, étant le chapitre 65 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.
- 112 Acte pour autoriser les protonotaires des cours supérieures à délivrer des copies certifiées des registres de l'état civil en leur possession quand l'autre double a été détruit par incendie ou autrement.
- 114 Acte pour amender certains articles du Code Municipal.
- 115 Acte pour amender le Code Civil et le Code de Procédure Civile.
- 117 Acte pour amender les lois concernant la tenue de la Cour Supérieure.
- 118 Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 3, concernant l'indépendance de la Législature, et étendre au Conseil Législatif les dispositions de l'acte 47 Vict., chap. 2.
- 121 Acte concernant les officiers en loi de la couronne.
- 122 Acte pour incorporer le Cercle National Français de Montréal.
- 123 Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chap. 22, intitulé : " Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire. "
- 124 Acte pour venir en aide à certaines personnes établies sur les terres de la couronne.
- 125 Acte amendant la loi des licences de Québec de 1878, quant à ce qui concerne l'emmagasinage de la poudre et des autres matières explosives.
- 127 Acte pour amender le Code de Procédure Civile en ce qui concerne la cession de biens.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette chambre comme suit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

70 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1885, et le 30 juin 1886, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de clore la quatrième session du cinquième parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif ;

Messieurs de l'Assemblée législative ;

Je vous félicite, au nom de Notre Gracieuse Souveraine, de l'assiduité, du dévouement et de l'habileté dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos importants travaux de cette session.

Messieurs de l'Assemblée législative ;

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si généreusement votés pour le fonctionnement des différentes branches du service public. Je verrai à ce que les sommes ainsi mises à la disposition de mon gouvernement soient employées selon les intentions de la Législature et le plus efficacement possible.

Honorables Messieurs du Conseil législatif ;

Messieurs de l'Assemblée législative ;

J'ai confiance que le résultat de vos labours de cette session sera tout à l'avantage de notre Province. Au moment de vous relever de vos devoirs pour vous permettre de retourner dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur et pour celui de vos familles.

Alors, l'Honorable Orateur du Conseil législatif dit :

Honorable Messieurs du Conseil législatif ;

Messieurs de l'Assemblée législative ;

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que cette législature soit prorogée à lundi, le sixième jour de juillet prochain, pour être ici tenue ; et cette législature provinciale est, en conséquence prorogée au sixième jour de juillet prochain.

INDEX

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME.

48 VICTORIA, 1885.

ADRESSES :

- Au lieutenant-gouverneur, warrants, \$12,665.00 et \$3,500.00.
22.
- Concernant résolutions au sujet de la subvention du chemin
de fer Q. M. O. et O., 31.
- Pour warrant, \$4,800, 143.

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE, 14.

ABATTOIRS DE MONTRÉAL, Union des, 16

ASILE DES ORPHELINS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, 26.

ARPIN, CHS., et autres, 26.

ARBORICULTEURS FRUITIERS DE LA PROVINCE, 69.

BELLERIVE, Georges, et autres, 6.

BEAUHARNOIS, hôpital de St-Joseph de, 6.

BON-PASTEUR, sœurs du, Montréal, 14.

BARBEAU, Tancred R., 23.

BRACK, Robert, et autres, 28.

BEAUVAIS, J. A., et autres, 31.

BROWN, James, et autres, 85.

BILLS :

- A.—Intitulé : “Acte concernant l’Agriculture,” présenté par l’hon.
M. Ross, lu une première fois, *pro forma*, 5.

- B.—Intitulé : “ Acte pour étendre, définir et confirmer les pouvoirs de la communauté des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, de Montréal, ” présenté par l'hon. M. *Starnes*, et lu une 1ère fois, 45 ; 2e lecture, réf., 49 ; S. A., 71 ; 3e lecture, 75 ; concours S. A., 112 ; honoraire remis, 127 ; sanctionné, 152.
- C.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'incorporation de “ la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et pour confirmer le titre de la dite communauté à la propriété sur laquelle est construit son couvent à Hochelaga, ” présenté par l'hon. M. *Starnes* et lu une 1ère fois, 47 ; 2e lecture, réf., 61 ; S. A., 78 ; 3e lecture, 81 ; concours, S. A., 112 ; honoraire remis, 127 ; sanctionné, 152.
- D.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, ” présenté par l'hon. M. *Ross*, et lu une 1ère fois, 61 ; 2e lecture, réf., 72 ; S. A., 3e lecture, 76, 77 ; concours A. A., am. agréés, 144 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 2.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi des jurés et jurys. ” Reçu et lu la 1ère fois, 135 ; 2e et 3e lecture, S. A., 140 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 3.—Intitulé : “ Acte pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée législative. ” Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, réf., 38 ; S. A., 3e lecture, 41 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 4.—Intitulé : “ Acte relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. ” Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 90 ; 3e lecture, 94 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte pour faciliter la formation en cete province de clubs pour la protection du poisson et du gibier. ” Reçu et lu la 1ère fois, 58 ; 2e lecture, réf., 63, 64 ; S. A., 67, 68 ; 3e lecture, 72 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 6.—Intitulé : “ Acte relatif aux asiles d'aliénés dans la province de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 116 ; 2e lecture, avis de motion pour que les propriétaires d'asiles soient entendus ; réf., 122 ; motion (suivant avis donné p. 122), 127 ; rapport de progrès, 128 ; comité spécial, 130 ; A. A., 3e lecture, 132 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 7.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 47 Vict., chap. 14. intitulé : “ Acte relatif aux notifications, protêts et significations. ” Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, réf., 35 ; S. A., 3e lecture, 38 ; sanctionné, 152.

-
- Bill No. 8.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 47 Vict., chap. 13, intitulé : “ Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du Code civil.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 149 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 10.—Intitulé : “ Acte pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 151 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte pour étendre certaines dispositions de l’acte 38 Vict., chap. 15, concernant le cadastre.” Reçu et lu la 1ère fois, 112, 113 ; 2e lecture, réf., 118 ; S. A., 3e lecture, 128, 129 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 19.—Intitulé : “ Acte relatif aux biens en déshérence et aux biens confisqués au profit de la couronne.” Reçu et lu la 1ère fois, 135 ; 2e et 3e lecture, S. A., 140 ; sanctionné, 152.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte incorporant la Congrégation du Très Saint Rédempteur.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, réf., 53 ; A. A., 62 ; 3e lecture, 66 ; am. agréés, 75 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte incorporant la “ New England Paper Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, réf., 64 ; A. A., 81 ; 3e lecture, 83, 84 ; am. agréés, 85 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 22.—Intitulé : Acte définissant les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu George H. Frothingham, écuyer, et pour autres fins en rapport avec ce testament.” Reçu et lu la 1ère fois, 105 ; 2e lecture, réf., 118 ; A. A., 3e lecture, 125 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte incorporant la “ Société des marchands détailliers de nouveautés de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, réf., 57 ; S. A., 62 ; 3e lecture, 66 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte incorporant la ville de Lachute.” Reçu et lu la 1ère fois, 102 ; 2e lecture, réf., 108 ; A. A., 116 ; 3e lecture, 121 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 26.—Intitulé : “ Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Henri Arsène Germain, au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, réf., 53, 54 ; S. A., 71 ; 3e lecture, 76, sanctionné, 153.
- Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte incorporant “ L’Orphelinat de Farnham.” Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, réf., 94 ; S. A., 101 ; 3e lecture, 106 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte incorporant l’Hôtel-Dieu Saint-Valier à Chicoutimi.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; mis sur l’ordre du

- jour, 47; 2e lecture, ref., 53; S. A., 63; 3e lecture, 66, 67; sanctionné, 153.
- Bill No. 29.—Intitulé: “ Acte incorporant le Chapitre de la Cathédrale de Trois-Rivières.” Reçu et lu la 1ère fois, 46; 2e lecture, réf., 49; A. A., 66; 3e lecture, 71; am. agréé, 82; sanctionné, 153.
- Bill No. 30.—Intitulé: “ Acte incorporant l’Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 48; 2e lecture, réf., 57; S. A., 63; 3e lecture, 67; sanctionné, 153.
- Bill No. 31.—Intitulé: “ Acte amendant les divers actes qui pourvoient à l’incorporation de la ville de Sorel.” Reçu et lu la 1ère fois, 46; 2e lecture, réf., 49; A. A. 57; 3e lecture, 60; am. agréés, 66; sanctionné, 153.
- Bill No. 32.—Intitulé: “ Acte amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.” Reçu et lu la 1ère fois, 53; 2e lecture, réf., 57; S. A., 3e lecture, 58; sanctionné, 153.
- Bill No. 33.—Intitulé: “ Acte incorporant l’association connue sous le nom de: “ Le club de raquettes le Canadien de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 48, 49; 2e lecture, réf., 54; A. A., 63; 3e lecture, 67; am. agr., 74; sanctionné, 153.
- Bill No. 34.—Intitulé: “ Acte incorporant “ La société Saint-Jean-Baptiste de Farnham.” Reçu et lu la 1e fois, 46; 2e lecture réf., 50; A. A., 56; 3e lecture, 60; am. agréés, 66; sanctionné, 153.
- Bill No. 35.—Intitulé: “ Acte autorisant la vente d’une propriété substituée en vertu d’un acte de donation de feu Léon Robert.” Reçu et lu la 1ère fois, 93; 2e lecture, réf., 98; A. A., 111; 3e lecture, 118; am. agréés, 148, 149; sanctionné, 153.
- Bill No. 36.—Intitulé: “ Acte amendant l’acte 34 Victoria, chapitre 59, intitulé: “ Acte pour incorporé “ *The Montreal Young Men’s Christian Association.*” Reçu et lu la 1ère fois, 40; 2e lecture, réf., 43, 44; S. A., 3e lecture, 52; sanctionné, 153.
- Bill No. 37.—Intitulé: “ Acte autorisant *The Magog Textile and Print Company* à emprunter de l’argent et à émettre des obligations.” Reçu et lu la 1ère fois, 37; 2e lecture, réf., 41; S. A., 3e lecture, 52; sanctionné, 153.
- Bill No. 38.—Intitulé: “ Acte fusionnant la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, et la compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga, sous le nom de “ la compagnie de filature de coton d’Hochelaga.” Reçu et lu la 1ère fois, 83; 2e lecture, réf., 86, 87; A. A., 111; 3e lecture, 117; am. agréés, 134; sanctionné, 153.

- Bill No. 39.—Intitulé : “ Acte incorporant “ L’Union Saint-Joseph de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg. ” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, réf. 54 ; S. A., 3e lecture, 63, sanctionné, 153.
- Bill No. 40.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte 42-43 Victoria, chapitre 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la “ Côte Saint-Antoine. ” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, réf., 108 ; A. A., 115 ; 3e lecture, 121 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 41.—Intitulé : “ Acte érigeant civilement la paroisse de Saint-Grégoire de Nazianze de Buckingham. ” Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, réf., 44 ; S. A., 3e lecture, 52, 53, sanctionné, 153.
- Bill No. 42.—Intitulé : “ Acte incorporant le synode de l’Eglise d’Angleterre du diocèse de Québec, et pour autres fins en rapport avec les revenus temporels de cette église ” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, réf., 81, 82 ; A. A., 85 ; réf. de nouveau, 89 ; A. A., 92 ; 3e lecture, 97, 98 ; am. agréés, 105 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 43.—Intitulé : “ Acte autorisant le Club Victoria des Patineurs de Montréal, à augmenter son capital-actions. ” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, réf., 68 ; S. A., 3e lecture, 74 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte pour amender les divers statuts relatifs à la ville de Lachine et pour mieux définir et étendre les pouvoirs de la corporation de cette ville. ” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 98 ; S. A., 115 ; 3e lecture, 121 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 45.—Intitulé : “ Acte conférant certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix. ” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, réf., 87 ; A. A., 96 ; 3e lecture, 103 ; am. agréés, 127 ; sanctionné, 153.
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Acte autorisant Tancred Rodolphe Barbeau, à vendre un certain immeuble substitué. ” Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, réf., 118 ; A. A., 3e lecture, 124, 125 ; am. agréés, 148 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 47.—Intitulé : “ Acte autorisant l’Association agricole des cantons de l’Est. ” Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, réf., 95 ; A. A., 101 ; 3e lecture, 106 ; am. agréés, 112 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte incorporant “ La compagnie du chemin de fer du parc et de l’île de Montréal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, réf., 90 ; S. A., 102 ; 3e lecture, 107 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 49.—Intitulé : “ Acte incorporant la compagnie de l’Union des abattoirs de Montréal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, réf., 87 ; S. A., 110 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 154.

- Bill No. 50.—Intitulé : “ Acte incorporant la compagnie des Mines d’Or de Léry.” Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, réf., 1 S. A., 110 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 51.—Intitulé : “ Acte pour amender l’article 494 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, réf., 119 ; S. A., 122, 123 ; 3e lecture, 128 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 54.—Intitulé : “ Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d’enregistrement.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, réf., 50 ; S. A., 56 ; 3e lecture, 60 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte autorisant le recteur de l’église de St-Etienne, dans la paroisse de St-Etienne et le diocèse de Montréal, à vendre un lopin de terre sur lequel le presbytère est érigé ainsi que la bâtisse du presbytère et les dépendances.” Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, réf., 95 ; S. A., 101 ; 3e lecture, 106 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte incorporant “ La société St-Jean-Baptiste de St-Césaire.” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, réf., 64 ; S. A., 70 ; 3e lecture, 75 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte incorporant les religieuses Sœurs Hospitalières de St-Joseph de l’Hôtel-Dieu d’Arthabaskaville.” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, réf., 64 ; S. A., 70 ; 3e lecture, 75 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte concernant la substitution créée par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère.” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 98 ; S. A., 115 ; 3e lecture, 121 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte amendant les statuts relatifs à l’église de Saint-Jean l’Evangéliste, Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 59 ; 2e lecture, réf., 65 ; S. A., 70 ; 3e lecture, 75, 76 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 65.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte concernant la construction du Palais de justice, 45 Vict., ch. 26.” Reçu et lu 3e fois, S. A., 145 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 66.—Intitulé : “ Acte à l’effet de substituer la licitation volontaire à la licitation forcée quant à certains biens dépendant des successions de feu Damase Masson et son épouse.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, réf., 76 ; S. A., 78, 79 ; 3e lecture, 81 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 67.—Intitulé : “ Acte autorisant la résiliation et la mise à néant de la substitution créée par un acte de donation de demoiselle

- Catherine Poitras en faveur des enfants de Ludger Plessis Bélair *et al.* ” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; motion pour qu’il soit mis sur l’ordre du jour, 123 ; 2e lecture, réf., 129 ; S. A., 131 ; 3e lecture, 147 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Acte amendant la charte de la cité de Montréal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 93 ; 2e lecture, réf., 98, 99 ; A. A., 110 ; 3e lecture, 116 ; conférence, 132, 133 ; nouvelles raisons, 138 ; am. agréé avec am. ; concours, 138 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 69.—Intitulé : “ Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 34, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer urbain St-Jean. ” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, réf., 89 ; A. A., 101 ; 3e lecture, 106, 107 ; am. agréées, 116 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 70.—Intitulé : “ Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1885, et le 30 juin 1886, et pour d’autres fins du service public. ” Reçu et lu 3 fois, A. A., reporté à l’Assemblée, 146, 147 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 71.—Intitulé : “ Acte pour amender la section 96 de “ La loi des licences de Québec de 1878. ” Reçu et lu 1ère fois, 60 ; 2e lecture, réf., 72 ; S. A., 77 ; 3e lecture, 79 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 74.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 38 Victoria, chapitre 7 intitulé : “ Acte concernant l’élection des membres de l’Assemblée législative de la province de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 93, 94 ; 2e lecture, réf., 99 ; S. A., 104 ; 3e lecture, 107 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 77.—Intitulé : “ Acte pour amender et refondre les lois relatives à l’Association pharmaceutique de la province de Québec et la vente des drogues et des poisons. ” Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, réf., 109 ; rapport de progrès, 123 ; A. A., 129 ; 3e lecture, 131 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 78.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte concernant les magistrats de district dans cette province. ” Reçu et lu la 1ère fois, 103 ; 2e lecture, réf., 114 ; S. A., 119 ; 3e lecture, 122 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 80.—Intitulé : “ Acte amendant les statuts relatifs à l’incorporation de la cité de Sherbrooke. ” Reçu et lu la 1ère fois, 88, 89 ; 2e lecture, réf., 95 ; A. A., 105 ; 3e lecture, 113 ; am. agréés, 120 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 81.—Intitulé : “ Acte amendant les statuts concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Missisquoi. ” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, réf., 89, 90 ; A. A., 102 ; 3e lecture, 113 ; am. agréés, 120 ; sanctionné, 154.

-
- Bill No. 82.—Intitulé : “ Acte amendant les statuts concernant l’incorporation de la compagnie du chemin de fer de Saint-Jean et Sorel.”
• Reçu et lu 1ère fois, 89 ; 2e lecture, réf., 95 ; S. A., 102 ; 3e lecture, 107 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 83.—Intitulé : “ Acte incorporant La ligue de tempérance du comté d’Arthabaska.” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, réf., 90 ;
• S. A., 3e lecture, 96 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 84.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte pour incorporer la cité de Hull, 38 Victoria, chapitre 79, et les actes 39 Victoria, chapitre
• 49, 42-43 Victoria, chapitre 56, amendant le dit acte.” Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, réf., 99 ; S. A., 111 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 85.—Acte pour amender l’acte 38 Vict., chap. 34, pour mieux régulariser les inhumations.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 149 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 86.—Intitulé : “ Acte amendant l’article 573 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada.” Reçu et lu la 1ère fois, 97 ; 2e lecture, réf., 109 ; ordre pour prise en considération déchargé, 147.
- Bill No. 92.—Intitulé : “ Acte amendant le statut 40 Victoria, chapitre 29, intitulé : “ Acte des clauses générales des corporations de ville.”
Reçu et lu 3 fois, S. A., 151, 152 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 94.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant l’instruction publique en cette province.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 147, 148 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 97.—Intitulé : “ Acte pour amender l’article 1323 du Code Procédure Civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 116 ; 2e lecture, réf., S. A., 128 ; 3e lecture, 132 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 98.—Intitulé : “ Acte pour amender l’article 116 du Code du Notariat, (46 Victoria, chap. 2). ” Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, réf., 99 ; S. A., 3e lecture, 104 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 100.—Intitulé : “ Acte incorporant l’Association du Jardin Botanique de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 106 ; 2e lecture, réf.,
• 113, 114 ; S. A., 120 ; 3e lecture, 127 ; am. agréés, 135 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 104.—Intitulé : “ Acte pour amender le statut 33 Vict., chap. 4, et le statut qui l’amende.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 150 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 107.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 47 Victoria, chap. 8, concernant la tenue des cours supérieure et de circuit et le code de procédure civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 135 ; 2e lecture,

réf., A. A., 3e lecture, 140, 141 ; am. agréés, 144 ; sanctionné, 155.

Bill No. 109.—Intitulé : “ Acte pour amender l'article 1054 du code de procédure civile, tel qu'amendé par la section 9 de l'article 34 Victoria, chapitre 4, et la section 3 de l'acte 35 Victoria, chapitre 6, et la section 9 de l'acte 47 Victoria, chapitre 8, ainsi que l'article 68 du code de procédure civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 135 ; 2e et 3e lecture, S. A., 141 ; sanctionné, 155.

Bill No. 111.—Intitulé : “ Acte pour ajouter certaines dispositions à l'acte concernant les sociétés, étant le chapitre 65 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 149, 150 ; sanctionné, 155.

Bill No. 112.—Intitulé : “ Acte pour autoriser les protonotaires des cours supérieures à délivrer des copies certifiées des registres de l'état civil en leur possession quand l'autre double a été détruit par incendie ou autrement.” Reçu et lu la 1ère fois, 127 ; 2e lecture, réf., 134 ; S. A., 3e lecture, 139 ; sanctionné, 155.

Bill No. 114.—Intitulé : “ Acte pour amender certains articles du Code Municipal.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 150, 151 ; sanctionné, 155.

Bill No. 115.—Intitulé : “ Acte pour amender le Code Civil et le Code de Procédure Civile.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 144 ; sanctionné, 155.

Bill No. 117.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant la tenue de la Cour Supérieure.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 146 ; sanctionné, 155.

Bill No. 118.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 3, concernant l'indépendance de la Législature, et étendre au Conseil législatif les dispositions de l'acte 47 Vict., chap. 2.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 148 ; sanctionné, 155.

Bill No. 121.—Intitulé : “ Acte concernant les officiers en loi de la couronne.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 145 ; sanctionné, 155.

Bill No. 122.—Intitulé : “ Acte pour incorporer le Cercle National Français de Montréal.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 145, 146 ; sanctionné, 155.

Bill No. 123.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Victoria, chapitre 22, intitulé : “ Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement Primaire.” Reçu et lu la 1ère fois, 136 ; 2e et 3e lecture, S. A., 142 ; sanctionné, 155.

Bill No. 124.—Intitulé : “ Acte pour venir en aide à certaines personnes établies sur les terres de la couronne.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 137, 138 ; sanctionné, 155.

Bill No. 125.—Intitulé : “ Acte amendant la loi des licences de Québec de 1878, quant à ce qui concerne l’emmagasinage de la poudre et des autres matières explosives. ” Reçu et lu la 1ère fois, 136 ; 2e lecture, 142 ; 3e lecture, S. A., 147 ; sanctionné, 155.

Bill No. 127.—Intitulé : “ Acte pour amender le code de procédure civile en ce qui concerne la cession de biens. ” Reçu et lu la 1ère fois, 135 ; 2e et 3e lecture, S. A., 139, 140 ; sanctionné, 155.

COMPTABLE DU CONSEIL, comptes du, soumis et renvoyés au comité des contingents, 14 ; rapport sur iceux, 22.

CARON, RÉV. M., et autres, 16.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX, 16.

COTE ST-ANTOINE, village de, 17.

CHEMIN DE FER DE STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY, 17.

COMPAGNIE DES MOULINS A COTON, HOCHELAGA, 23.

COMPTON, conseil de comté de, 28.

COMPAGNIE DES MINES D’OR DE LÉRY, 28.

CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O., résolutions concernant subside, 30, 31.

CATULLE, RÉV. FRÈRE JEAN, 35.

CHURCH HOME, de Montréal, 36.

CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE MISSISQUOI, 39.

COMPAGNIE DU TRAMWAY DE LA RUE ST-JEAN, 42.

CHEMIN DE FER DE ST-JEAN ET SOREL, 58.

CHARLEBOIS, A. G., et autres, 85.

CHATEAUGUAY, habitants de, 88.

CERCLE NATIONAL FRANCAIS, de Montréal, 131.

CONFÉRENCE SUR BILL (No. 68), cité de Montréal, 132, 133.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 5.

2.—*Des contingents*, 12.

Nom de l'hon. J. *Hearn* ajouté, 15.

1er rapport présenté reçu lu et adopté, 18, 19.

2ème “ “ “ “ “ 21, 22.

3ème “ “ “ “ “ 45.

4ème “ “ “ “ “ 125, 126, 133.

5ème “ “ “ “ “ 143.

3.—*Des Ordres permanents et Bills privés*, 12

Le nom de l'hon. M. *Bryson* est ajouté, 19

Délais prolongés, etc., 24, 45.

1er rapport présenté, reçu lu et adopté, 18.

2ème “ “ “ “ “ 29, 30.

3ème “ “ “ “ “ 36, 37.

4ème “ “ “ “ “ 42, 43.

5ème “ “ “ “ “ 51, 52.

6ème “ “ “ “ “ 55, 56.

7ème “ “ “ “ “ 69, 70.

8ème “ “ “ “ “ 73, 74.

9ème “ “ “ “ “ 80.

10ème “ “ “ “ “ 100, 101.

4.—*Des impressions* :

Pour surveiller les impressions du Conseil, 12 ; résolution communiquée, 27.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 27.

1er rapport reçu, lu et adopté, 37.

Quorum réduit, 40.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 12.

6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 26.

Résolutions communiqués à l'Assemblée législative, 12, 26.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 74.

2e " " " 91, 92.

7.—Permanent, pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats, 13.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 40.

2e " " " 111, 112.

8.—Des chemins de fer, 13.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 56.

9.—Comité conjoint pour examiner le rapport de la commission de la refonte des statuts, etc., 20.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 54 ; message à ce sujet, 43, 47.

2e rapport, reçu et lu, 126 ; ordre du jour suspendu, 147.

DDORVAL, rév. F., et autres, 35.

DUGAS, F., M. P., et autres, 78.

DORCHESTER, habitants de, 88.

EEVÊQUE DE ST.-HYACINTHE, S. G., 1, 21.

FFROTHINGHAM, Geo. H., exécuteurs de, 14.

FARNHAM, Société St-Jean-Baptiste de, 21.

FORTIN, Thomas, 36.

GGERMAIN, H. A., 14.

GREFFIER DU CONSEIL, comptes soumis et renvoyés au comité des contingents, 14 ; rapport sur ses comptes, 22.

GAGNON, rév. J., et autres, 26.

GUÉRIN, Julien, et autres, 35.

GARNEAU, P., et fils, 62.

HOPITAL DES FEMMES, de Montréal, 16.

HOSPITALIÈRES, de Chicoutimi, 23

HÔPITAL DE SOREL, 23.

HOSPICE DE JOLIETTE, 31.

HARWOOD, A. C. de L., et autres, 31.

HOSPITALIÈRES D'ARTHABASKA, 33.

HULL, cité de, 39.

HUTCHISON, A. O., et autres, 65.

LARUE, l'hon. François-Xavier-Praxède, présente une commission l'appelle au Conseil législatif ; il est introduit, sa commission est lue ; il prête serment, signe sa déclaration de qualification et prend son siège, 3, 4, 5.

LÉGARÉ, Pierre, et autres, 16

LORD ÉVÊQUE DE QUÉBEC, 16.

LANORAIE, couvent de, 17.

LADIES PROTESTANT HOME, Québec, 23.

LACHUTE, contribuables de, 26

LACHINE, conseil de ville de, 35.

LIMOGES, rév., A. D., 44.

LEEDS-EST, électeurs de, 65.

LLOYD, Dame Caroline H., 120.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.—Ouvre les chambres, discours du Trône, 1, 2, 3 ; motions à ce sujet, 5 ; résolutions et adresses, 7, 8, 9, 10, 11 ; clôt les chambres, 152. Voir *adresses et messages*.

MESSAGES :

De l'Assemblée Législative :

Comité conjoint pour l'examen du projet de refonte des statuts,
19, 47.

Comité conjoint des impressions, 25, 40.

Comité conjoint de la bibliothèque, 25.

Demandant que l'Orateur du Conseil soit autorisé à comparaître devant le comité des comptes publics, 123, 124; réf., à com. spéc., 129, 130.

Conférence sur bill (No. 68), cité de Montréal, 132, 133.

A l'Assemblée Législative :

Comité conjoint pour l'examen du projet de refonte des Statuts, 20, 43.

Comité conjoint des impressions, 40.

Conférence sur bill (No. 68), cité de Montreal, 133.

Du Lieutenant-Gouverneur :

Correspondance au sujet de la subvention, par mille, accordée au chemin de fer du Nord, 15.

Correspondance au sujet du subside fédéral par tête, 15.

Imprimeur de la Reine, 25.

MONTREAL YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION, 6.

MAILLOUX, habitants de, 11.

MONT-CARMEL, N.-D. de, 14.

MÉGANTIC, habitants de, 17.

MAGOG TEXTILE AND PRINT COMPANY, 17.

MARCHANDS-DÉTAILLEURS DE NOUVEAUTÉS, 23.

MASSON, Alfred, et autres, 35.

MORRISON, J. E., et autres, 124.

MCDONALD, Duncan, et autres, 33.

ORPHELINAT PROTESTANT DE QUÉBEC, 7.

ORATEUR, est remplacé temporairement par l'hon. M. *Starnes*, 28; par l'hon. *Archambeault*, 31; par l'hon. M. *Wood*, 33.

POULIN, rév. C., et autres, 14.

POPE, l'hon. J. H., et autres, 23.

RAPPORTS :

- Du bibliothécaire, 6, 7.
- Du club de garnison, Québec, 14.
- Municipaux, pour 1884, 15.
- Imprimeur de la Reine, 25.
- Commissaire des travaux publics, 37.
- Union St.-Joseph de Lévis, 40.
- Baptêmes, mariages et sépultures, district de Montréal, 1883,
134.

RÉSOLUTIONS CONCERNANT SUBVENTION AU CHEMIN DE FER Q. M. O. et O.,
30, 31.

ROUSSELOT, rév. V., et autres, 31.

ROBERT, Adolphe, 35.

ROBERTSON, Linton & Cie., 47.

SOREL, corporation de la ville de, 6.

SŒURS DE CHARITÉ, de St-Jean, 11.

SŒURS GRISES, de Hull, 14.

SŒURS GRISES, d'Aylmer, 14.

SŒURS DE L'ASILE DU BON-PASTEUR, 14.

SŒURS DES SS. NOMS DE JÉSUS ET MARIE, Hochelaga, 34.

SŒURS DE LA CONGRÉGATION, Montréal, 34.

SŒURS DES SS. NOMS DE JÉSUS ET MARIE, Belœil, 44.

SHERBROOKE, cité de, 47.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, etc., de la province, 69.

SÉANCES, deux par jour, 130.

ST-GRÉGOIRE DE NAZIANZE, habitants de, 14

ST-CÉSaire, société St-Jean-Bte. de, 23

VICTORIA SKATING CLUB, Montréal, 21.

WOMENS' CHRISTIAN ASSOCIATION, Québec, 33

YOUNG, John Brooks, et autres, 11.